

Édition **2025**

ANALYSES & RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES AGRICOLES



INTRODUCTION

Ce document vous présente les résultats technico-économiques et financiers des exploitations mayennaises et sarthoises adhérentes à Cerfrance Mayenne – Sarthe.

L'analyse porte sur les inventaires comptables de 12 mois de 4 000 exploitations, clôturés sur la campagne 2024 – 2025.

Ces références ont pour objectif de vous permettre :

- de situer les résultats de votre exploitation par rapport à un groupe comparable,
- d'identifier les forces et les faiblesses de votre système de production et donc les leviers potentiels de rentabilité,
- de prendre du recul sur l'évolution des exploitations de notre territoire, du contexte économique et d'imaginer des perspectives pour votre entreprise.

Les collaborateurs Cerfrance Mayenne – Sarthe sont à votre écoute et sont prêts à échanger sur vos projets à partir de ces références.



SOMMAIRE



1 Le paysage agricole en Mayenne - Sarthe

7 Les cultures de vente

11 L'aviculture

15 La production porcine

19 Les bovins viande

23 La production laitière

27 Les systèmes de production & les marges brutes

29 Les indicateurs de biodiversité et de performance environnementale



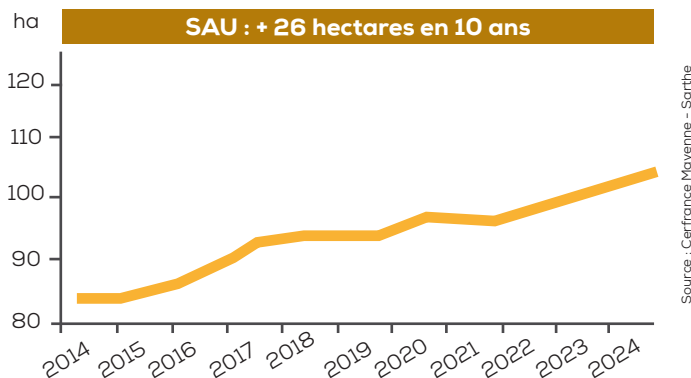
Le paysage agricole en Mayenne - Sarthe

Après une conjoncture favorable en 2022 et 2023, suivie d'une année 2024 plus difficile, les tendances agricoles à l'oeuvre sur notre territoire se poursuivent : agrandissement des structures, progression des cultures de vente, dynamisme et restructuration de l'élevage, organisation du travail à plusieurs avec une progression du salariat et renouvellement insuffisant de la main d'oeuvre exploitante.

La surface agricole des exploitations

En 2024, la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne par exploitation s'élève à 111 ha. En Mayenne, la SAU moyenne atteint 106 ha, elle s'élève à 131 ha en Sarthe.

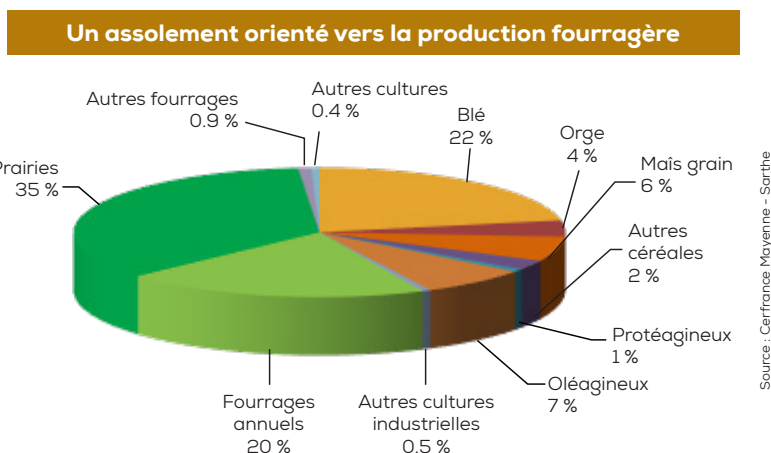
En 10 ans, **les exploitations se sont agrandies** de 26 ha en moyenne (+ 31 %). Avec un taux de renouvellement proche de 60 % (soit à peine **deux nouveaux installés pour trois départs**), les surfaces libérées par les générations prenant leurs retraites contribuent à l'agrandissement des exploitations restantes. En 2024, 22 % des exploitations se sont agrandies sur l'année pour un peu plus de 9 ha de SAU supplémentaires. Ces surfaces participent au **regroupement du parcellaire et/ou au développement des productions**.



L'utilisation des surfaces

L'assolement des fermes en Mayenne et en Sarthe témoigne de **l'importance des productions bovines sur le territoire** : 56 % de la surface sont consacrés à la production de fourrages, principalement consommés par les bovins. **Les prairies sont majoritaires** : elles représentent près des deux tiers de la surface fourragère, suivies du maïs ensilage.

Globalement, la répartition des cultures dans l'assolement a peu évolué entre les récoltes 2023 et 2024 : les difficultés d'implantation liées aux précipitations importantes à l'automne 2023 ont limité la sole en céréales à paille, au bénéfice de celle du maïs, battu ou ensilé. **Sur notre territoire, l'agrandissement de la SAU des exploitations s'est traduit jusqu'ici principalement par un accroissement des surfaces en céréales et en oléagineux dans les exploitations d'élevage, et non par la spécialisation des exploitations vers les cultures de vente.**



La main-d'œuvre agricole

En 2024, la main-d'œuvre représente en moyenne par exploitation 2,04 unités de travail équivalent temps plein (UTH), dont 0,44 UTH salariée et 1,60 UTH exploitantes.

En 10 ans, **le poids de main d'œuvre salariée est passé de 9 % en 2014 à 22 % en 2024**. L'augmentation des volumes produits par exploitation compléxifie parfois la gestion des pointes de travail. A cela s'ajoutent l'augmentation du coût des équipements ou l'impossibilité de mécaniser certaines tâches. La difficulté à trouver un associé conduit alors au développement de la main-d'œuvre salariée dans les exploitations agricoles.

Certaines productions comme l'élevage porcin, les activités équinées ou le maraichage, sont particulièrement pourvoyeuses de main-d'œuvre salariée. Cette tendance implique une nouvelle organisation du travail sur les exploitations où la main-d'œuvre associée doit développer ses **compétences en recrutement, en fidélisation et en management des salariés**.

L'âge des exploitants

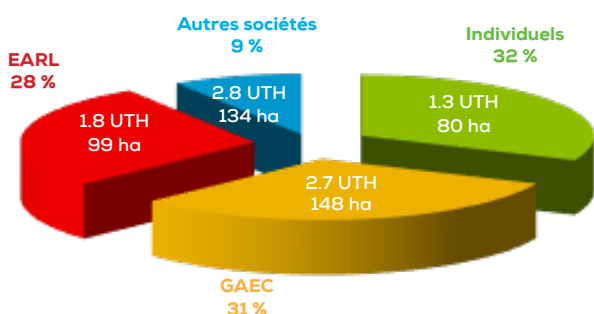
Les exploitants agricoles en Mayenne et en Sarthe ont un âge moyen compris entre 49 et 50 ans. **35 % ont plus de 54 ans et sont susceptibles de prendre leur retraite dans les dix ans qui viennent**. C'est en système vaches allaitantes et en production porcine que les exploitants sont en moyenne les plus âgés, en raison de perspectives de rentabilité moindres face au poids des capitaux à prendre. A l'inverse, c'est en aviculture qu'on trouve les chefs d'exploitation les plus jeunes du fait d'un développement plus récent de cette production sur notre territoire.

Pour pérenniser le dynamisme de notre agriculture, l'un des principaux enjeux réside dans le renouvellement des générations d'exploitants, et donc dans la transmission des entreprises agricoles.

Les statuts juridiques et leur évolution

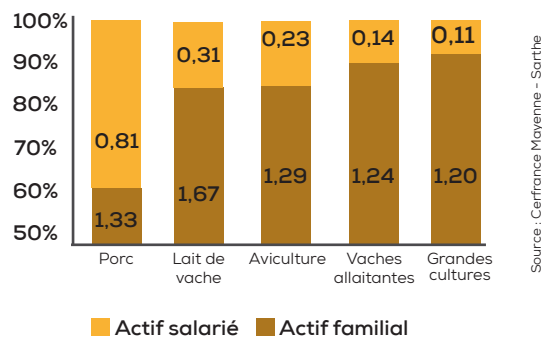
En 2024, **68 % des exploitations sont sous le statut de société agricole**, et près de 80 % des agriculteurs exercent leur activité dans un cadre sociétaire. De même, 77 % de la SAU de notre territoire est aujourd'hui exploitée par une société. Sur les 10 dernières années, la part des sociétés dans les exploitations agricoles de nos deux départements est passée de 57 à 68 %. **Les statuts qui ont le plus progressé sur cette décennie sont :**

68% des exploitations en Mayenne - Sarthe sont des sociétés



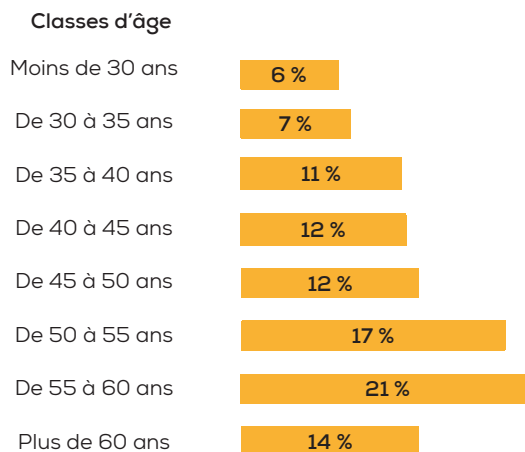
Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

Part du salariat selon la production en 2024
(nombre moyen d'UTH des systèmes spécialisés)



Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

Pyramide des âges des exploitants en 2024



Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

- **les GAEC** (+ 11 points), favorisés économiquement par la PAC à partir de la réforme 2015, mais dont la part tend à stagner aujourd'hui,
- **les autres sociétés**, de type SCEA, (+ 6 points), illustrant le développement de certains collectifs de travail, portées par la diversification des activités (vers la commercialisation, la production d'énergie, etc) et par la poursuite d'objectifs patrimoniaux ou de portage du capital.

Le développement des modes sociétaires implique une entente entre les associés (connaissance et respect des objectifs de chacun dans la durée), tout autant que la performance économique.

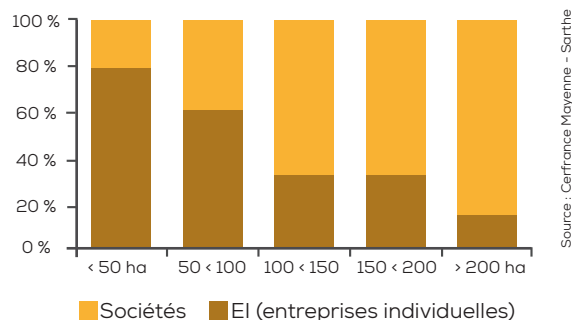
Caractéristiques des formes sociétaires

Les sociétés se caractérisent par :

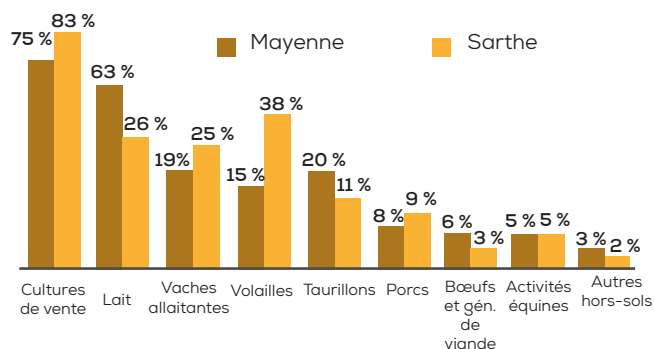
- **de plus grandes dimensions** : 126 ha de SAU en moyenne contre 80 ha en exploitation individuelle,
- **un travail d'astreinte sur les productions animales plus important nécessitant davantage de main d'oeuvre** : 82 % des exploitations laitières et 87 % des exploitations porcines sont des sociétés,
- **des besoins de capitaux plus élevés pour faire face aux dimensions supérieures des ateliers et pour valoriser le travail à plusieurs** : les GAEC ont un capital d'exploitation par UTH (actif moins foncier en valeur comptable) supérieur de 26 % à celui des exploitations individuelles.

La société est donc un moyen qui facilite l'organisation du travail (en particulier dans certaines productions lorsque le volume de travail devient important), et le financement des capitaux d'exploitation, en phase de modernisation ou de transmission.

La société : un statut plus fréquent dans les grandes structures



Grandes cultures, lait de vache et aviculture sont les activités les plus fréquentes (part d'exploitations pratiquant l'activité)



Les productions

L'agriculture en Mayenne et en Sarthe se caractérise par la diversité de ses productions et par la combinaison de plusieurs activités sur une même exploitation.

En effet, la plupart des exploitations disposent d'un atelier cultures de vente (75 % en Mayenne et 83 % en Sarthe). Cette production, souvent complémentaire à l'élevage, tend à être de plus en plus fréquente sur les exploitations.

La production animale la plus fréquente est :

- **le lait de vache en Mayenne**; elle est présente dans près de deux exploitations sur trois, avec un volume de lait produit par point de collecte de 648 000 litres,
- **l'aviculture en Sarthe**; on la rencontre dans plus d'une exploitation sur trois (principalement avec des volailles de chair label et/ou des poules pondeuses label, plein air ou biologiques).

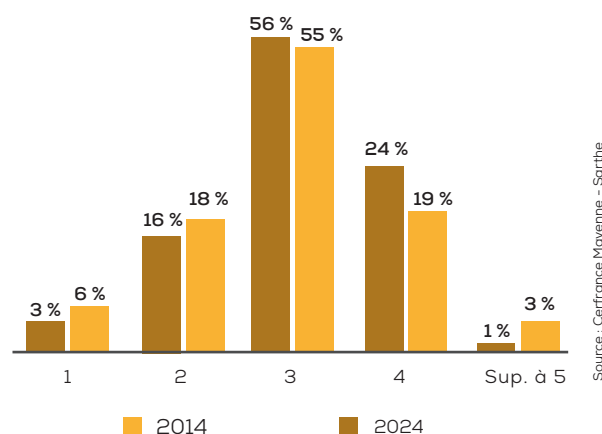
Sont ensuite présents **les ateliers viande bovine** (vaches allaitantes, bœufs et/ou taurillons) en moyenne dans 35 % des fermes des deux départements.

Les systèmes de production

En Mayenne et en Sarthe, les exploitations agricoles réalisent plusieurs activités simultanément : près de 80 % d'entre elles disposent d'au moins trois ateliers de production. Cette proportion est relativement stable depuis 10 ans. On n'assiste donc pas à une spécialisation des exploitations. **Au contraire, avec l'accroissement des tailles des entreprises, certaines font le choix d'une diversification** avec l'ajout d'un nouvel atelier de production, de transformation et/ou de vente directe, de production d'énergie etc.

Cette situation nécessite pour le chef d'exploitation de détenir des compétences multiples ou d'entraîner une plus grande spécialisation de la main-d'oeuvre par production, voire davantage déléguer certains travaux. Cette diversification peut permettre aussi une meilleure résistance des entreprises à la volatilité des prix.

Des exploitations combinant cultures et élevages (Répartition des exploitations selon leur nombre d'activités)

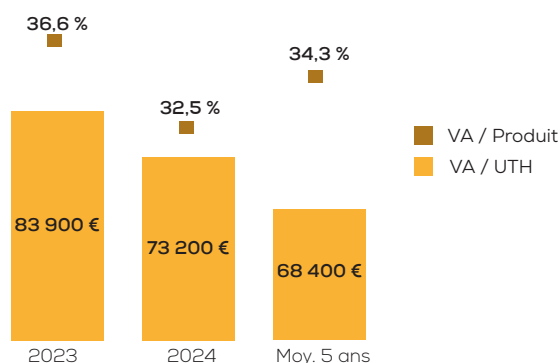


Performances économiques

Les clôtures 2024 (date moyenne de clôture située en juillet) montrent une baisse de certains produits et la hausse de nombreuses charges : la valeur ajoutée (VA) se contracte en moyenne de plus 10 000 € par actif. Cette dégradation de la performance économique par unité de main-d'oeuvre s'explique par :

- les mauvais rendements à la récolte 2024 et l'érosion des prix de vente des céréales,
- les difficultés rencontrées par les productions avicoles,
- l'augmentation des charges de structure et de main-d'oeuvre.

Amélioration de la valeur ajoutée par actif mais stagnation de l'efficacité économique



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

Toutefois, ces éléments sont compensés partiellement par la hausse des livraisons de lait de vache (+ 16 000 litres en moyenne par exploitation) et par la diminution des achats d'aliments (- 6 %).

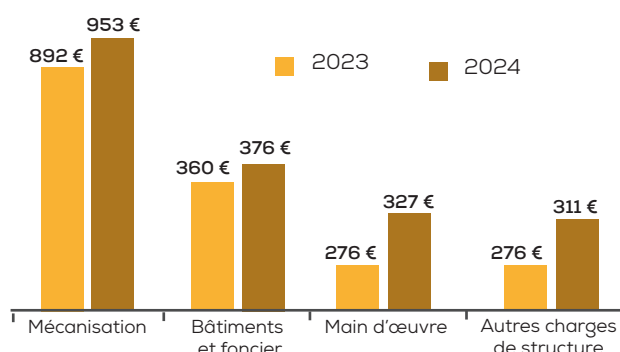
Aussi, l'efficacité économique moyenne des systèmes de production est en retrait de 4,1 points en un an.

Charges de structure

Les charges de structure progressent de 163 € par hectare en 2024, après une augmentation de 129 € l'année précédente. Cette évolution repose principalement, comme en 2023, sur :

- la hausse des charges de mécanisation (entretien des matériels, et nouveaux amortissements liés aux investissements réalisés sur les deux années précédentes),
- des charges supplémentaires de main-d'oeuvre (augmentation des cotisations MSA des exploitants qui prennent en compte les bons revenus 2022 et 2023, et progression des charges salariées),
- la hausse des autres charges (assurances, électricité, etc).

Nouvelle hausse des charges de structure en 2024 (Montant par hectare de SAU)



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

Chaque année, la mécanisation représente environ 50 % des charges de structure et consomme près d'un quart des produits de l'exploitation. C'est souvent le premier poste de charges dans les exploitations. C'est le résultat de décisions passées d'investissements qui engagent durablement une partie des ressources de l'entreprise et qui n'est plus disponible pour rémunérer la main-d'oeuvre ou réorienter le système de production. C'est donc un point de vigilance pour les chefs d'entreprise.

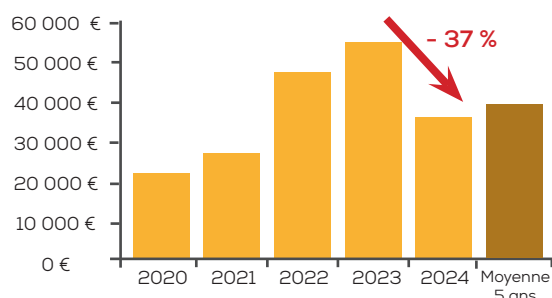
Près de 40 % des charges de mécanisation sont constituées d'amortissements matériels. Ceci illustre le choix de l'équipement individuel pour beaucoup d'exploitants. La délégation des travaux lors des pointes de travail, l'investissement à plusieurs dans un matériel coûteux qui réalise peu d'heures chaque année, ou la location d'un matériel performant sont des leviers pour maîtriser ses charges de mécanisation et conserver une certaine flexibilité dans l'emploi de ses ressources.

Résultat

Le résultat net moyen enregistré sur les clôtures 2024 s'élève à 35 100 € par exploitant. C'est une baisse de 20 900 € par rapport à 2023 (soit - 37 %).

Toutefois, cette diminution fait suite à deux années de très bons revenus (2022 et 2023). Aussi, elle est à relativiser par rapport au niveau moyen du revenu sur cinq ans qui est de 38 500 €.

Evolution du revenu agricole moyen (résultat net par UTH exploitant et par année de clôture)

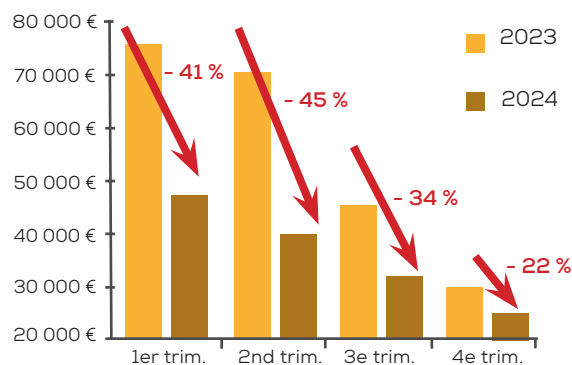


Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

Les résultats sont en diminution chaque trimestre :

- après avoir atteint un plus haut sur 12 mois sur le 1er semestre de l'année, les prix de certains approvisionnements se stabilisent, voire se réduisent sur la seconde partie de l'année (engrais, aliments, carburants),
- les charges de structure poursuivent leur hausse,
- à la baisse significative des prix de vente des céréales à la récolte 2023 succède la chute des rendements à la récolte 2024,
- après leurs diminutions sur le 1er semestre, les prix de vente du lait et de certains bovins (réformes laitières, tau-rillons) se redressent sur la fin de l'année avec le manque d'offre ; mais c'est le prix du porc qui s'oriente à la baisse après un été maussade pour la demande,
- et c'est une reprise timide de la consommation de produits de qualité (label rouge et biologique) sur la fin de l'année qui limite la dégradation des revenus en aviculture.

Dégradation des résultats tout au long de l'année 2024 (résultat net par UTH exploitant et par année de clôture)



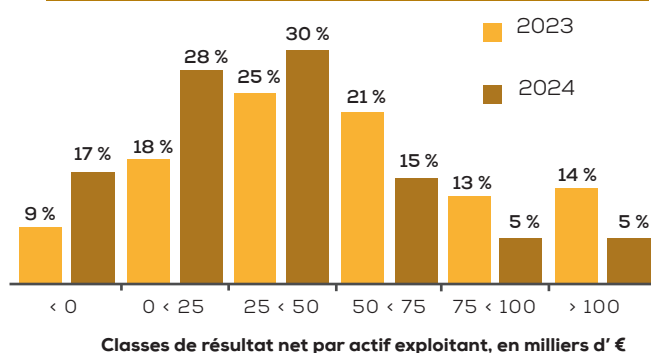
Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

Dispersion des résultats

En 2024, la part des exploitations avec un revenu inférieur à 25 000 € passe de 25 à 45 %, et la part d'exploitants en difficulté (revenus négatifs) double pour atteindre 17%. Cette situation augure d'une accélération des tensions de trésorerie en 2025 chez certains exploitants.

La dispersion des résultats se réduit en 2024 : l'écart de résultat net par actif exploitant entre quartiles atteint 83 100 € contre 99 700 € en 2023, sous l'effet d'une baisse de la plupart des prix de vente et des prix d'achat, et d'une moindre volatilité de ces prix au cours de l'année.

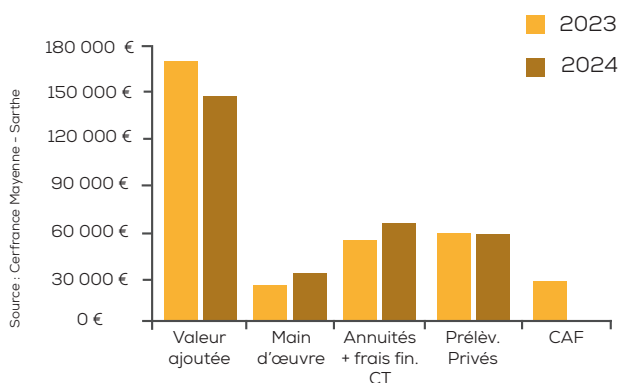
Près de la moitié des exploitants ont un revenu inférieur à 25 000 € en 2024



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

Équilibre entre ressources et emplois

En 2024, la Capacité d'AutoFinancement s'annule



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

En 2024, la capacité d'autofinancement ou marge de sécurité est nulle après avoir représenté 19 % des ressources en 2023. En moyenne, les exploitations ne disposent donc d'aucune capacité pour financer des stocks supplémentaires, de nouveaux investissements ou consolider la trésorerie pour faire face à une fin d'année 2025 encore incertaine.

La baisse des ressources et l'augmentation des emplois (charges de personnel en hausse de 6 400 € et annuités complémentaires de 5 500 € liés aux nouveaux investissements) ont limité les prélèvements privés des exploitants.

L'endettement global des exploitations en Mayenne et en Sarthe s'élève à 57 % : il repart à la hausse (+3 points par rapport à 2023) après deux années de baisse en 2022 et 2023. Il reste néanmoins inférieur de 2 points à son niveau de 2019.

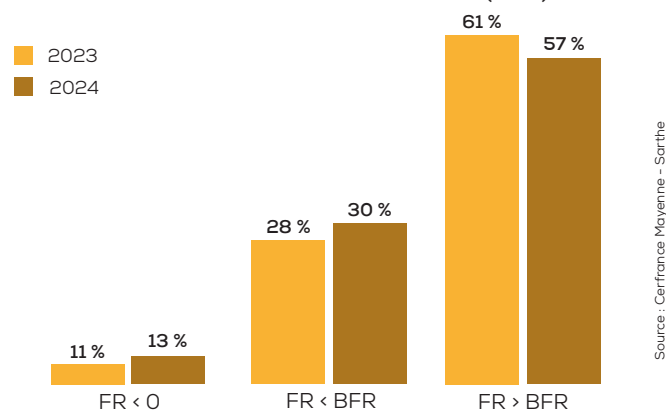
Entre la récolte 2022 et début 2024, portés par la conjoncture favorable dans la plupart des productions, les exploitants ont choisi la croissance des volumes de production, et / ou la modernisation de leurs équipements en ayant recours à l'emprunt.

Avec le retournement de certains marchés, les aléas sanitaires et climatiques de l'année, **les bas de bilan se détériorent en 2024, contrairement aux années précédentes**. En effet, l'année se solde par les augmentations de 2 points de la part des exploitations en situation financière précaire (fonds de roulement négatif) et de la part des entreprises en situation financière sensible (fonds de roulement positif mais inférieur au besoin) :

- **57 % des exploitations conservent une situation saine** : elles disposent de trésorerie pour faire face à de nouveaux aléas, et notamment à l'incertitude qui règne sur les marchés sur le second semestre 2025,
- **30 % ont une situation tendue à leur clôture comptable** : une partie de leurs stocks étant financée à moyen terme. Il sera plus difficile pour ces entreprises de mobiliser de nouveaux financements court terme pour faire face à une dégradation de la conjoncture,
- **13 % ont une situation de trésorerie dégradée courant 2024** : après deux années favorables qui ont permis de « masquer » temporairement leurs difficultés, ces exploitations sont confrontées à nouveau à leurs problèmes structurels, souvent anciens. Avec une remise en cause de leurs pratiques, de leur organisation ou de l'utilisation de leurs moyens de production, ces exploitants pourront composer avec leurs partenaires pour améliorer la structuration financière de leur entreprise.

Des situations financières à court terme plus tendues en 2024

Comparaison 2023/2024 du fonds de roulement (FR) et du besoin en fonds de roulement (BFR)



Après de deux années de bonne conjoncture dans la plupart des productions, 2024 montre le retour de situations financières plus fragiles. Si la période a permis à certains entrepreneurs de se constituer une trésorerie de réserve pour revoir leur stratégie afin d'affronter les grands défis agricoles (évolution de la consommation, lutte contre le réchauffement climatique et adaptation à ses conséquences, renouvellement des générations etc), il n'en va pas de même partout. Charge aux exploitants, aux partenaires et à la puissance publique d'être vigilants pour pérenniser la viabilité et la durabilité des entreprises de nos territoires ruraux.



Les cultures de vente

La récolte 2024 illustre une fois encore les effets du dérèglement climatique : les rendements atteignent des niveaux historiquement bas et les marges des cultures de vente ne dépassent pas 600 € par hectare. Face à des performances de plus en plus aléatoires, renforcer l'approche agronomique devient un levier stratégique essentiel pour les exploitants.

Campagne 2024 : une pluviométrie excessive aux lourdes conséquences

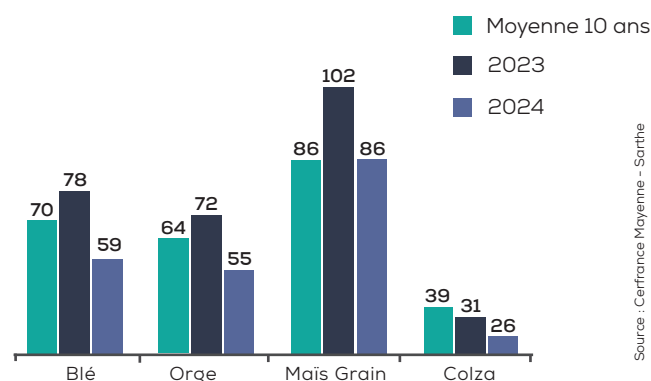
Les rendements de la récolte 2024 des céréales à paille et du colza sont au plus bas.

L'excès de pluviométrie, depuis les semis jusqu'à la récolte, a fortement pénalisé les performances de ces cultures.

Les semis de maïs ont également été retardés, réduisant ainsi leur potentiel de rendement. Malgré un été particulièrement pluvieux, les rendements restent à peine dans la moyenne des dix dernières années.

Cette campagne 2024 illustre que les effets du dérèglement climatique peuvent aussi se traduire par un excès de pluviométrie, tout aussi dommageable pour les cultures qu'un épisode de sécheresse.

Évolution des rendements par hectare des cultures



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

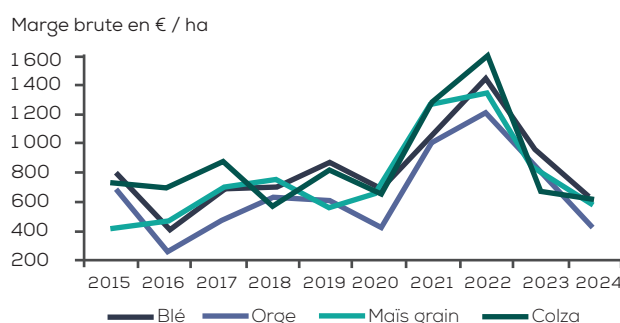
Des marges brutes au plus bas

Les marges brutes des cultures sont orientées à la baisse. Elles oscillent entre 400 € et 600 € par hectare selon les productions, se rapprochant de leurs plus bas niveaux des dix dernières années. Deux facteurs principaux expliquent cette moindre rentabilité :

- **Des rendements décevants**, qui ont fortement pénalisé le produit à l'hectare.
- **Une production mondiale suffisante**, permettant d'alimenter le marché international. Les faibles rendements observés en Europe de l'Ouest, dans la région de la mer Noire et localement aux États-Unis ont été compensés par de meilleures récoltes que prévues en Argentine et en Australie. En l'absence d'événements climatiques ou géopolitiques nouveaux, les prix de vente pour la campagne 2024 sont orientés à la baisse pour les céréales à paille, et restent peu rémunérateurs pour les oléoprotéagineux.

Par ailleurs, **le coût des intrants diminue d'environ une centaine d'euros** par hectare après la flambée des prix liée à la guerre en Ukraine. Le prix des engrais se détend, sans pour autant retrouver les niveaux d'avant-Covid. À noter également la hausse du coût des semences (+10 € par hectare pour le blé), conséquence du resemis de certaines parcelles.

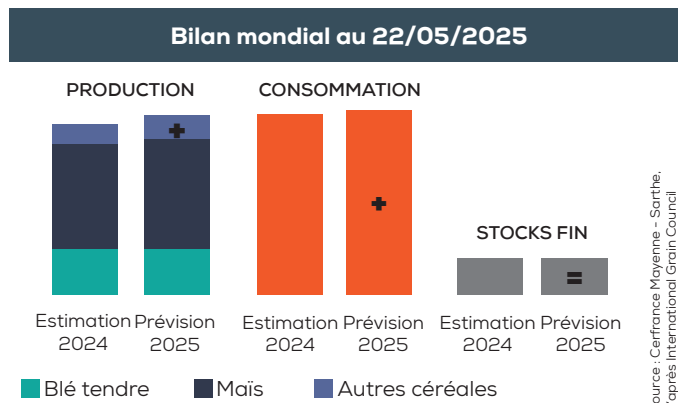
Évolution des marges brutes depuis 10 ans



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

Récolte 2025 : un équilibre entre production et consommation sans filet de sécurité

À ce stade, la récolte mondiale 2025/26, toutes céréales confondues, s'annonce en hausse, principalement portée par une production de maïs dynamique. Les conditions climatiques sont globalement favorables pour le blé dans les principaux pays exportateurs, notamment en Europe du Nord. En revanche, la situation est plus contrastée en Ukraine et en Russie, où certaines régions ont été affectées par la sécheresse ou des épisodes de gel. Ces incertitudes sont compensées par une récolte de maïs abondante dans l'hémisphère Sud et des semis de maïs réalisés dans de bonnes conditions en Europe et aux États-Unis.

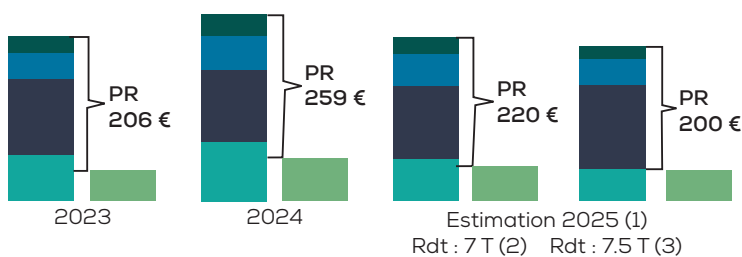


La croissance de la consommation mondiale reste modérée. La Chine, de l'après-Covid, ne joue plus son rôle de moteur haussier sur les prix. **Les fondamentaux du marché suggèrent un équilibre entre l'offre et la demande. Avec un euro fort face au dollar, les cotations du blé rendu avant récolte oscillent entre 175 et 200 €/t.**

Les stocks mondiaux de céréales demeurent historiquement bas, représentant environ 25 % de la consommation mondiale, toutes céréales confondues. Aussi, l'instauration de droits de douane sans préavis par l'administration américaine, l'utilisation des céréales comme levier diplomatique par la Russie, ou encore les conflits au Moyen-Orient et leurs conséquences sur les prix de l'énergie, **pourraient raviver la volatilité des marchés céréaliers pour la commercialisation de la récolte 2025.**

Un prix de vente nettement insuffisant pour couvrir le prix de revient

Évolution du prix de revient (PR) de la tonne de blé (tous systèmes confondus en € par tonne)



(1) avec une baisse de 26 € / ha des charges par hectare (diminution du prix des intrants et hausses des autres charges)

(2) rendement correspondant à la moyenne décennale

(3) rendement possible selon l'état des cultures en juin



Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

Alors que les charges à l'hectare diminuent de 60 €, grâce à la baisse du prix des engrais et des carburants, **le prix de revient de la campagne 2024 s'établit à 259 €/t**, un niveau jamais observé jusqu'ici. Cette situation s'explique principalement par la chute des rendements.

Dans le même temps, le prix de vente moyen atteint seulement 188 €/t. **L'atelier grandes cultures s'est donc révélé fortement déficitaire dans de nombreuses exploitations pour cette récolte 2024.**

Pour la récolte 2025, l'état des cultures de blé au début de l'été laisse entrevoir des rendements moyens, voire supérieurs à la moyenne des dix dernières années.

En prenant en compte la baisse du coût des engrais et de l'énergie, mais aussi une hausse des autres charges, le prix de revient du blé est estimé entre 200 et 220 €/t pour cette nouvelle campagne.

Ce niveau reste supérieur aux prix de vente actuellement annoncés à la récolte. Sans événement climatique ou géopolitique majeur, les prix de vente des céréales ne permettront pas de rémunérer la main-d'œuvre de l'exploitant à hauteur de deux SMIC à la récolte 2025.

Les exploitants de notre territoire de plus en plus confrontés au dérèglement climatique

Les exploitants agricoles de notre territoire subissent de manière croissante les effets du dérèglement climatique.

Deux campagnes récentes illustrent particulièrement cette tendance :

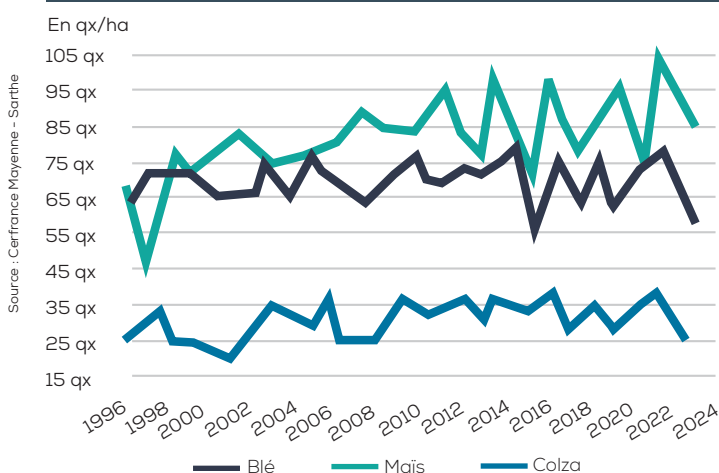
- Campagne 2020 : la sécheresse au moment de l'implantation des colzas, suivie d'un excès d'eau à l'automne, puis de fortes chaleurs au printemps, ont fortement pénalisé les céréales à paille. La sécheresse estivale a, quant à elle, affecté lourdement les rendements en maïs
- Campagne 2024 : des pluies quasi ininterrompues tout au long de la saison ont entraîné des rendements médiocres pour la majorité des cultures.

À ces perturbations s'ajoutent des événements climatiques extrêmes (orages de grêle et pluies diluviennes) de plus en plus fréquents, provoquant parfois des pertes totales dans certaines parcelles.

À la volatilité des marchés agricoles, apparue dans les années 2000 avec la libéralisation du commerce mondial, s'ajoute désormais la volatilité climatique, complexifiant davantage la gestion des exploitations.

Des rendements de plus en plus imprévisibles

Évolution des rendements

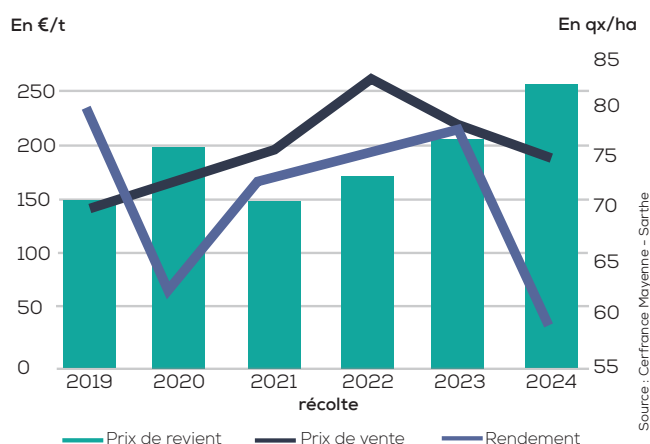


Depuis la fin des années 1990, **les rendements agricoles ne progressent plus significativement** (à l'exception du maïs, grâce au développement de l'irrigation dans le sud du territoire). Les gains permis par la sélection variétale et l'utilisation d'intrants semblent désormais plafonner. En revanche, les effets du changement climatique se traduisent par une variabilité croissante des récoltes : **les bonnes et mauvaises années se succèdent, tandis que les années « moyennes » deviennent plus rares**. Cette instabilité a un impact direct sur la rentabilité de l'atelier grandes cultures. Par exemple, **un écart d'un seul quintal de rendement entraîne une variation de 3 à 5 € sur le prix de revient d'une tonne de blé**.

De plus, dans un marché des céréales mondialisé, la récolte en France n'a plus d'effet sur le prix de vente au départ de l'exploitation. Ainsi, **la volatilité des prix et des rendements peut s'additionner**. Deux exemples illustrent cette situation :

- En 2022, le rendement en blé atteint 75 q/ha. L'écart positif entre prix de revient et prix de vente est de +83 €/tonne, pour une production moyenne de 225 tonnes par exploitation.
- En 2024, le rendement blé chute à moins de 60 q/ha, avec un prix de vente inférieur à 200 €/tonne. L'écart entre prix de revient et de vente devient négatif de -67 €/tonne, pour une production de 179 tonnes.

Évolution du rendement, des prix de vente et de revient du blé



Quels leviers pour faire face à cette nouvelle donne climatique ?

Pour limiter l'impact de cette instabilité, plusieurs leviers existent :

- Anticiper **la gestion de la trésorerie** : lors des bonnes années, il est essentiel de déterminer quelle part de l'excédent de trésorerie doit être conservée pour faire face aux aléas futurs.
- Souscrire **une assurance climatique** : aujourd'hui subventionnée à 70 % par la PAC, cette assurance permet d'externaliser les pertes de rendement les plus importantes. Elle donne également un accès prioritaire à l'indemnisation de solidarité nationale (ISN) (ex-fonds des calamités), notamment en cas de destruction totale de la culture par la grêle.
- Renforcer **l'approche agronomique** dans la conduite de l'exploitation : des sols vivants, riches en matière organique, résistent mieux aux aléas climatiques et peuvent mieux exprimer leur potentiel lors des années favorables.

Pour cela, plusieurs actions sont possibles, notamment :

- **Améliorer le taux de matière organique** : via la complémentarité avec l'élevage, le choix des couverts végétaux et une gestion adaptée de leur date de destruction.
- **Diversifier les rotations**, en intégrant des cultures alternatives mieux adaptées aux fortes chaleurs (le soja, le sorgho ou le chanvre), adapter les dates de semis et le choix variétal au nouveau contexte climatique.
- **Diagnostiquer la structure des sols** en réalisant des profils pédologiques. Cela permet d'identifier les erreurs passées (semelle de labour, mauvaise infiltration de l'eau, racines bloquées, etc.). À partir de ce diagnostic, il devient possible d'adapter : le travail du sol (semis direct, décompactage, labour ponctuel) et le choix des espèces pour les couverts végétaux, en intégrant si besoin des espèces spécifiques comme le tournesol, le radis chinois, la moutarde ou le colza fourrager.



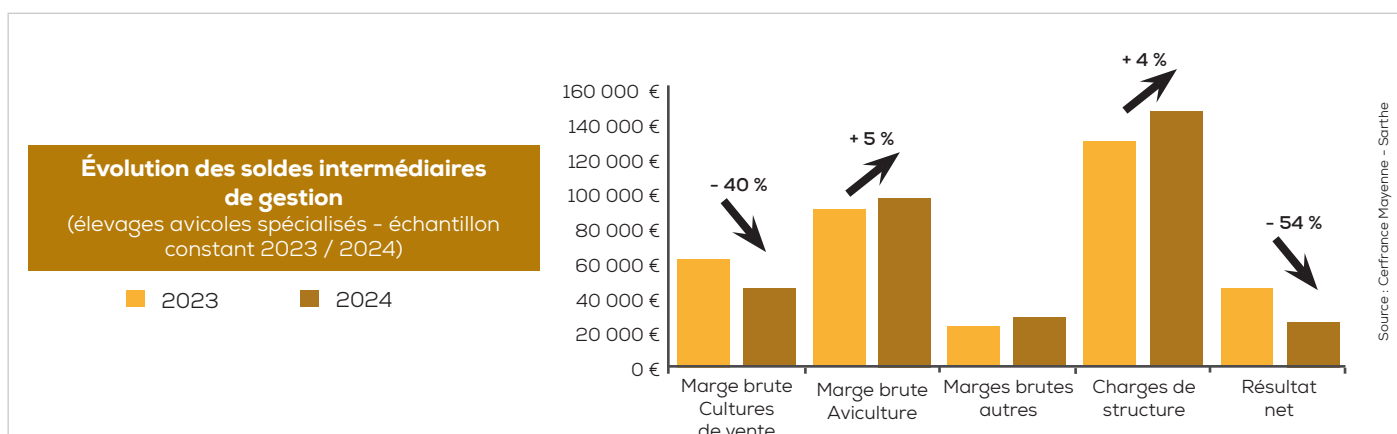
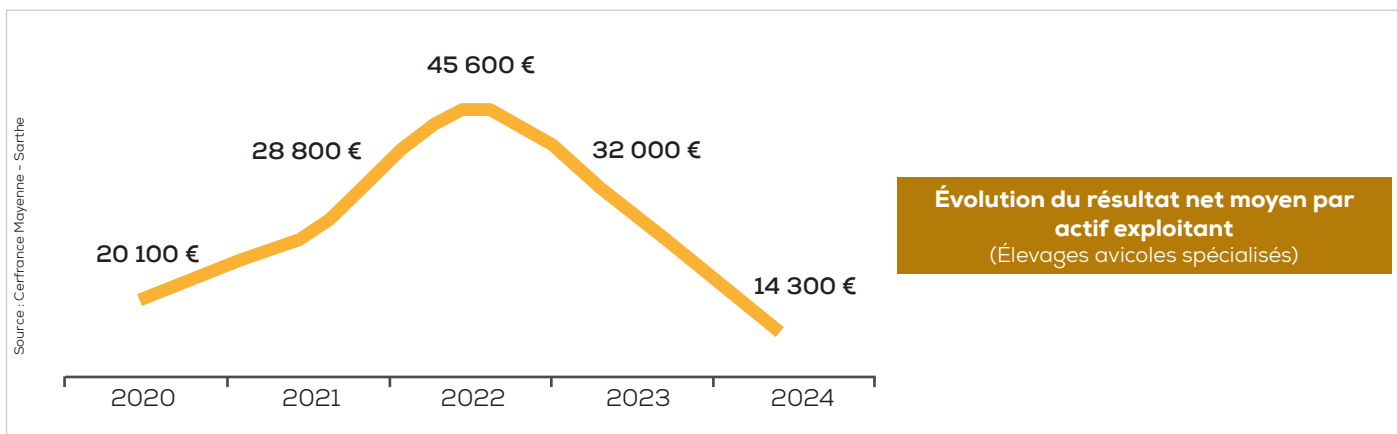


L'aviculture

La mauvaise récolte de céréales en 2024 pèse lourdement sur le revenu des aviculteurs, qui s'établit à 14 300 € par UTHF, son plus bas niveau depuis dix ans. Par ailleurs, au cours de cette décennie, la filière a su s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs, condition essentielle pour préserver la rentabilité de l'aviculture à l'échelle de l'exploitation.

Le revenu des aviculteurs spécialisés atteint son niveau le plus bas depuis 10 ans

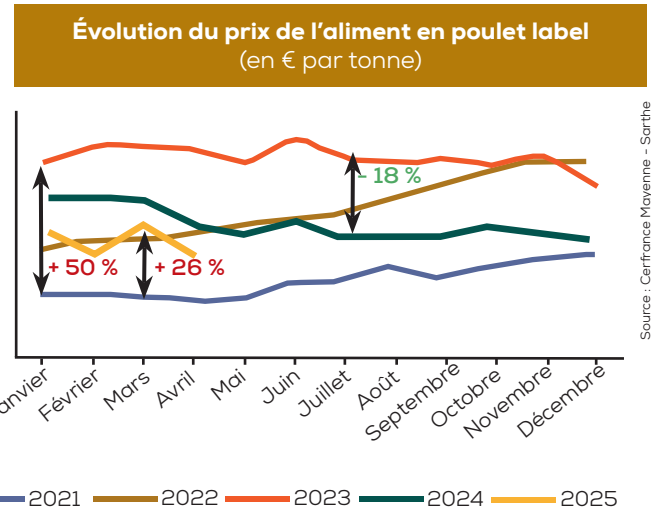
Le revenu des aviculteurs spécialisés atteint son niveau le plus bas depuis dix ans. **Les marges des ateliers avicoles enregistrent une légère progression, portée par les productions standards.** Toutefois, cette amélioration reste insuffisante pour compenser la hausse des charges structurelles, en particulier les cotisations sociales et les amortissements matériels, conséquence directe de la progression des revenus et des choix d'investissement réalisés au cours des trois dernières années. Par ailleurs, **les marges issues des cultures ont fortement reculé**, pénalisées par les rendements médiocres de la récolte 2024 et des prix peu rémunérateurs. **Avec une surface moyenne de 64 hectares, les performances de l'atelier grandes cultures influencent fortement le revenu global des aviculteurs.**



Le prix de l'aliment ne retrouve pas son niveau d'avant la crise COVID

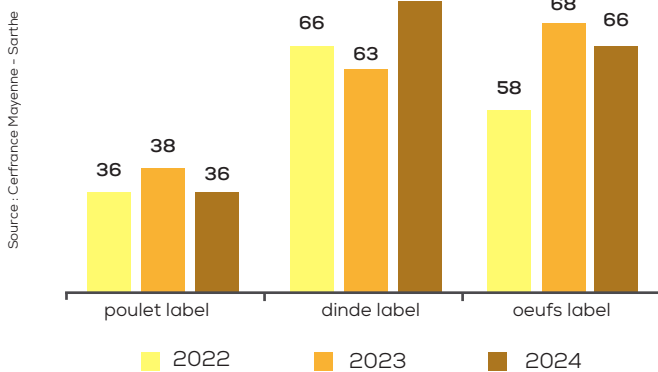
Avec les fluctuations du marché des céréales, le prix de l'aliment a fortement varié au cours des cinq dernières années. En poulet Label, il a atteint un pic **en 2023, dépassant les 420 €/tonne**, en raison de l'incorporation des céréales issues de la récolte 2022. Sur cette période, le prix a enregistré une hausse de plus de 50 % par rapport à la période précédant la crise sanitaire liée au COVID.

Depuis, une lente baisse s'est amorcée avec l'intégration progressive des récoltes 2023 et 2024. **En 2025, le prix de l'aliment s'établit autour de 320 €/tonne**, soit un niveau toujours supérieur de 50 à 60 €/tonne par rapport à celui d'avant COVID.



Évolution des marges brutes en aviculture label

(en € du m² de poulailler)



Les marges des producteurs label s'érodent, avec une baisse de 2 €/m² pour le poulet et les œufs.

Cette moindre rentabilité reflète les difficultés croissantes rencontrées par la filière label. Dans un contexte marqué par l'inflation et la perte de pouvoir d'achat, les consommateurs se détournent progressivement des produits labellisés. En 2024, la consommation de poulet affiche un recul de 5 %, tandis que les prix en rayon diminuent de 3 %.

La dinde enregistre une hausse de marge de 7 €/m². Sur le segment des produits festifs de fin d'année, la dinde label, plus abordable, parvient à maintenir ses parts de marché. Les volumes d'œufs commercialisés sous Label Rouge restent stables, alors que l'ensemble du marché progresse de 4,7 %.

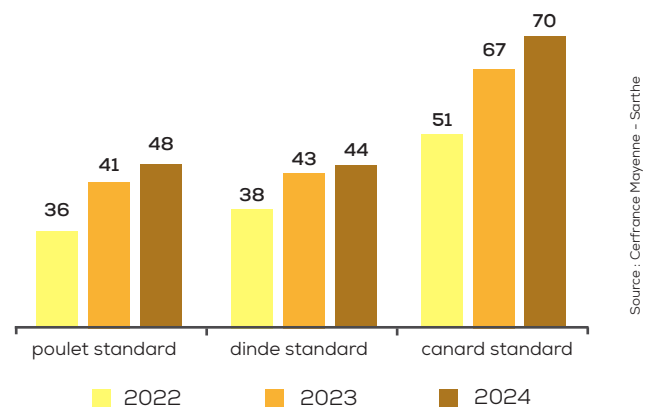
Les marges brutes en volaille standard sont en progression. La marge poulet atteint son niveau record depuis vingt ans.

Depuis 2024, la viande de volaille est devenue la plus consommée en France, portée par la hausse de la consommation de poulet. Cette tendance se confirme en 2025, avec une progression des abattages de poulet de 4,3 %. Dans un contexte de sortie d'épizootie de grippe aviaire, la dinde peine à retrouver sa place dans les rayons de la grande distribution. En 2024, les abattages de dinde reculent de 20 % par rapport à la période précédant la crise sanitaire, et sa marge reste stable.

À l'inverse, le canard bénéficie d'un net regain de consommation, avec une hausse de 60 % entre 2023 et 2024, après deux années de raréfaction de l'offre causée par la grippe aviaire.

Évolution des marges brutes en aviculture de chair standard

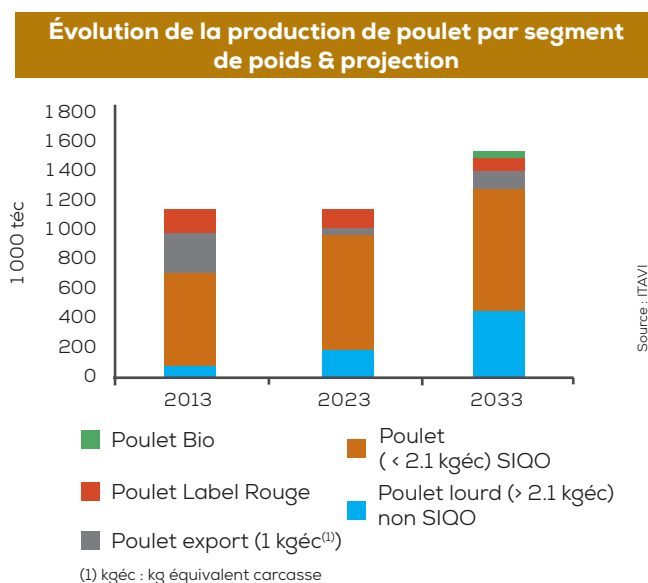
(en € du m² de poulailler)



Comment la filière avicole dans nos deux départements s'adapte-t-elle aux évolutions du marché depuis ces dix dernières années ?

En 2024, la viande de volaille est devenue la première viande consommée en France. Le poulet standard profite pleinement de cette dynamique. Alors qu'en 2014, la consommation s'élevait à 16,4 kg par habitant, elle atteint désormais 25,1 kg. Cette progression s'explique par le développement de l'offre de découpe et de plats préparés en grandes et moyennes surfaces, ainsi que par l'essor de la restauration rapide, où le poulet occupe une place de choix.

Cette croissance se fait au détriment des volailles Label Rouge et des autres espèces. Le marché oriente la demande vers **des poulets standards alourdis, mieux adaptés à la découpe et à la transformation. Aussi, l'aviculture française profite peu du développement de la consommation : 50 % du poulet consommé en France provient des importations, notamment de Pologne.**



D'ici 2033, l'ITAVI anticipe une augmentation de 33 % de la production de poulet standard, principalement tirée par les poulets standards alourdis.

La filière œufs profite aussi d'une croissance de la consommation : les Français consomment 231 œufs par an, au-delà de la moyenne européenne. **Les œufs pondus au sol et en plein air profitent pleinement de ce contexte. Ils répondent aux attentes croissantes des consommateurs en matière de bien-être animal, tout en restant compétitifs en termes de prix.** Ils remplacent ainsi progressivement les œufs pondus en cage dans les linéaires des GMS. En revanche, la consommation d'œufs Label Rouge et bio stagne, et leur part de marché recule dans un contexte pourtant porteur.

Dans ce contexte, comment la filière avicole en Mayenne et en Sarthe s'est-elle adaptée ces dix dernières années ?

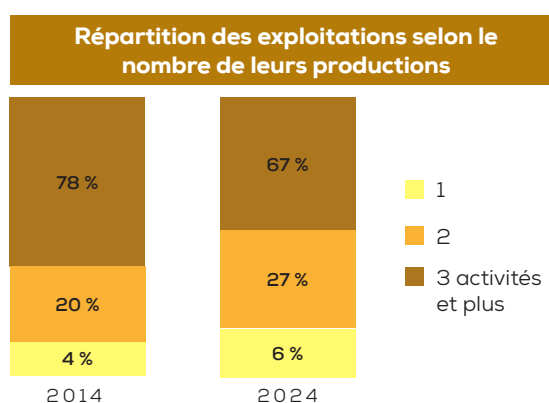
La place de l'aviculture est restée solide au fil du temps. En Mayenne, 12 % des agriculteurs pratiquaient cette production en 2014 ; ils sont désormais 15 %. En Sarthe, la part des exploitations avicoles est passée de 36 % il y a dix ans à 38 % aujourd'hui.

Parallèlement, la taille des élevages s'est accrue. En 2024, la surface moyenne des bâtiments par exploitation atteint 1 900 m² en production standard et 1 500 m² en production Label. Ces surfaces ont respectivement augmenté de 550 m² pour le standard et de 300 m² pour le Label. Au-delà de ces données de production, la structure des exploitations a également évolué.

Des exploitations un peu moins diversifiées

La production avicole reste une activité secondaire dans les exploitations : dans 67 % des cas, elle est associée à la production laitière et/ou à la viande bovine.

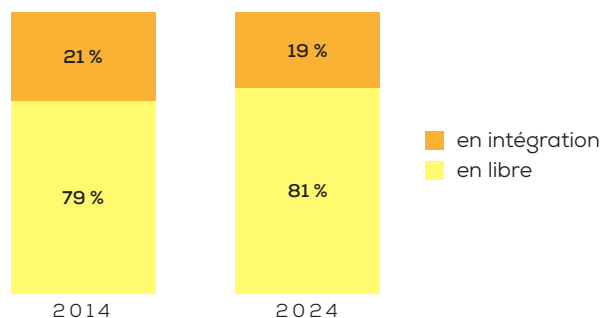
A noter que la part des exploitations avec seulement deux productions (la volaille et le plus souvent les cultures de vente) a gagné 7 points en dix ans. Aussi, les systèmes basés uniquement sur la production de volailles sont rares dans nos départements : ils représentent 6 % des exploitations avicoles.



Une part de l'intégration largement minoritaire

Les exploitants en intégration représentent aujourd'hui moins de 20 % des modes de contractualisation entre producteurs et partenaires. En effet, cette pratique reste peu développée en élevage Label. Dans leur grande majorité, les exploitants mayennais et sarthois doivent financer eux-mêmes la mise en place des lots de volailles (achat des poussins et de l'aliment). Malgré cela, la concentration de la filière et son poids face à la distribution permettent de maintenir une cohérence entre le prix de l'aliment et le prix de rachat des volailles. Cela contribue à stabiliser le niveau de marge brute par m², quel que soit le prix de l'aliment.

Répartition des exploitations selon leur mode de contractualisation

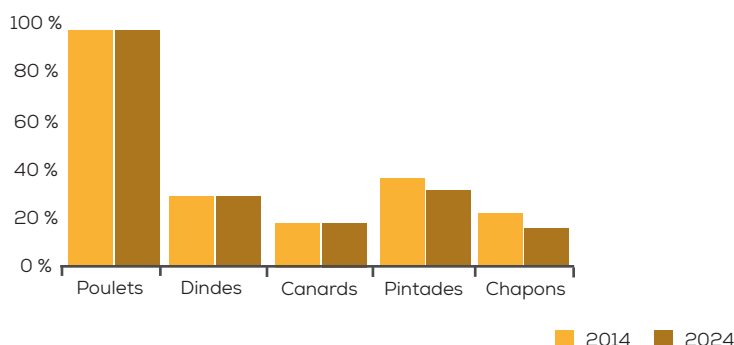


Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

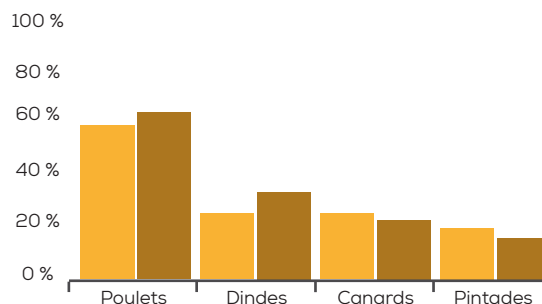
Depuis 10 ans, le nombre de producteurs d'œufs a augmenté de 70 %

La filière avicole de notre territoire a su profiter de la montée en gamme du secteur des œufs jusqu'en 2020. Les éleveurs ont ainsi eu la possibilité de construire de nouveaux bâtiments destinés à la production d'œufs Label Rouge et biologiques. Concernant la volaille de chair, la répartition des espèces évolue. En standard, la présence du poulet progresse, tandis que le canard et la pintade régressent. À noter que le poids moyen à l'abattage des poulets est passé de 1,9 kg à 2,02 kg en dix ans. En Label, la part des pintades et des chapons diminue.

Présence de chaque espèce volaille Label



Présence de chaque espèce volaille standard



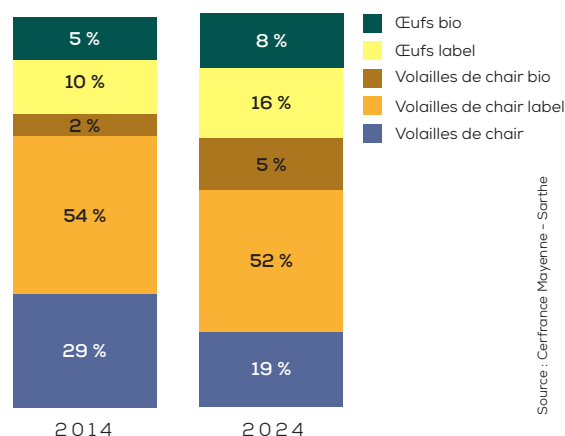
Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

Notre filière, historiquement positionnée majoritairement sur le segment Label Rouge, se heurte aujourd'hui à une baisse de la demande pour les produits labellisés et biologiques. Cette évolution intervient alors même que les attentes des consommateurs restent fortes en matière de bien-être animal, de respect de l'environnement et de qualité nutritionnelle.

La force des acteurs de notre territoire réside dans leur capacité à innover et à proposer de nouvelles gammes de produits répondant à ces exigences. Des initiatives émergent, comme la création d'un œuf fermier Label Rouge ou bio répondant également aux critères du Nutri-Score et du Planet-Score, indicateur environnemental.

En volaille de chair, une dynamique similaire est engagée avec le développement d'un poulet plein air, élevé en 56 jours, mieux adapté à la découpe et répondant lui aussi à ces nouveaux référentiels de qualité de plus en plus connus des consommateurs.

Répartition des exploitations en fonction du type de production en libre



Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe



La production porcine

2024 se situe dans la même tendance que 2023 pour les éleveurs de porcs de nos deux départements : le prix de vente du porc a été supérieur en moyenne au prix de revient . Si la cotation du kg de carcasse est en baisse à partir de l'été 2024, elle restera sans doute suffisante en 2025 pour rémunérer le travail des éleveurs au delà de 2 SMIC par exploitant. Malgré cette situation favorable aux éleveurs, le nombre d'exploitation est en forte baisse sur notre territoire, illustrant la fragilité de la production et de l'ensemble de la filière porcine.

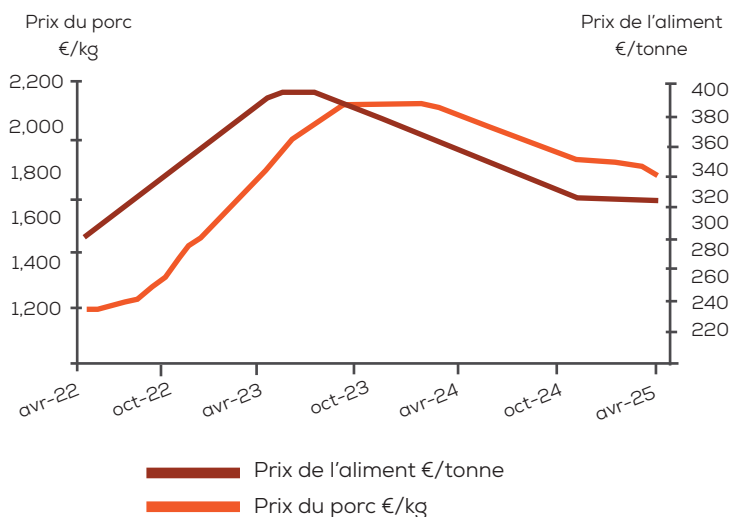
2024 : une conjoncture moins favorable pour les éleveurs de porcs

Dans les grands bassins de production européens, les effectifs de porcs, et notamment le cheptel truies, sont en recul. **Toutefois, les abattages de porcs sont en légère reprise par rapport à 2023**, grâce aux gains de productivité en élevage et à la hausse des poids de carcasse.

Par ailleurs, **les exporteurs européens font face au recul de la demande chinoise** (les importations chinoises de viande de porc ont été divisées par plus de 3 entre 2021 et 2024), et à la compétitivité des produits américains.

En France, **la consommation de porc est en légère augmentation en 2024** (+ 1,7 % en volume), portée par son développement en Restauration Hors Domicile (18 % des volumes d'achat) et par le dynamisme des achats des ménages en jambons et lardons en libre service. Cependant, **l'année a été pénalisée par le retrait des viandes à griller** (conditions climatiques limitant les barbecues) **et par l'érosion des produits de charcuterie**, jugés chers par le consommateur, qui privilégie les marques distributeurs et les premiers prix. Aussi, le porc laisse en 2024 sa première place d'espèce consommée à la viande de volaille, **et le prix du porc en élevage est orienté à la baisse.**

2024/2025 : baisse du prix du porc et stabilité du prix de l'aliment
(moyennes mobiles 12 mois du prix du porc base 56 TMP, et du prix de l'aliment pour porc à l'engraissement)



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe, d'après MPF et IFIP

Le prix de l'aliment poursuit son repli dans le sillage des prix des céréales et du soja jusqu'à **la mauvaise récolte à l'été 2024 en Europe : le prix de l'aliment atteint son point bas sur douze mois en mars 2025.**

Toutefois, le ratio prix de vente du porc sur prix d'achat de l'aliment reste en dessus de sa moyenne décennale tout au long de l'année 2024 et jusqu'à ce printemps.

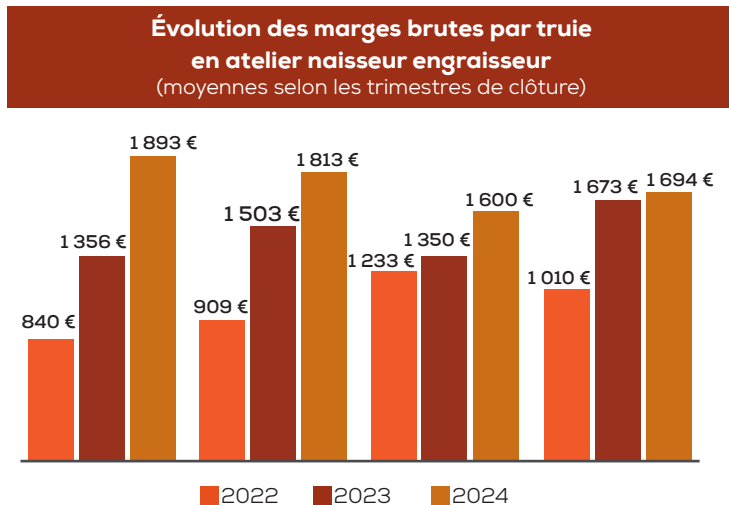
Des marges brutes qui restent sur un niveau élevé

En 2024, la marge brute moyenne en atelier naisseur engraisseur se situe à 1 800 € par truie ; elle enregistre une hausse de 337 €, par rapport à 2023, et a doublé par rapport à 2022.

Sur les trois premiers trimestres de clôture 2024, la marge brute moyenne continue à s'améliorer par rapport à 2023, avant de stabiliser sur le 4^{ème} trimestre.

Cette tendance s'explique par la réduction du coût alimentaire, grâce à la diminution du prix de l'aliment consommé (moins 65 € par tonne) d'une part, et par l'amélioration du poids vif produit par truie d'autre part, conséquence de la progression de la productivité par truie et de l'alourdissement des poids des porcs.

Cependant, si les marges brutes restent au beau fixe tout au long de l'année 2024, les éleveurs ont dû composer avec une augmentation de leurs charges de structure.



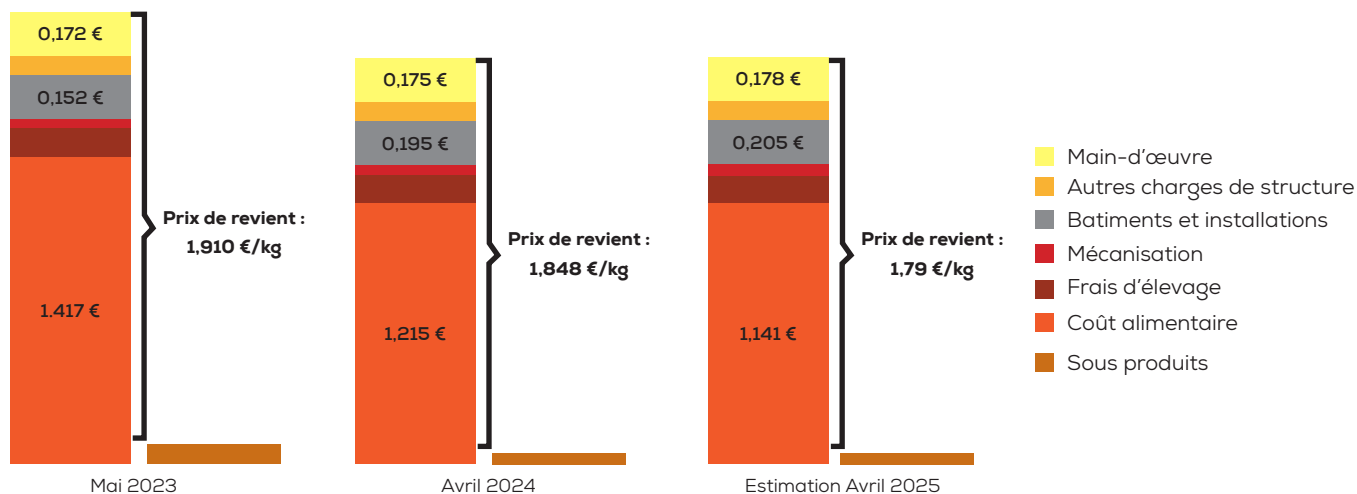
Lente décreue du prix de revient

Le prix de revient du kg de carcasse de porc se situe en moyenne à 1.848 € pour les clôtures 2024. Il est en baisse de 5 à 6 cts par rapport à 2023.

Les éleveurs ont bénéficié sur 2024 **de la baisse du prix de l'aliment consommé**, soit un recul de 20 cts / kg du coût alimentaire. Mais ils ont fait face à **une forte augmentation de leurs charges de structure de 9 cts du kg, en particulier concernant les frais des bâtiments et installations, les frais généraux, les frais financiers et la mécanisation.**

Les aides conjoncturelles du plan de sauvegarde de la production porcine, comptabilisées dans les sous produits en 2023 et absentes en 2024, représentaient environ 5 cts du kg.

Évolution 2023/2024 du prix de revient du kg de carcasse de porc et son estimation pour 2025



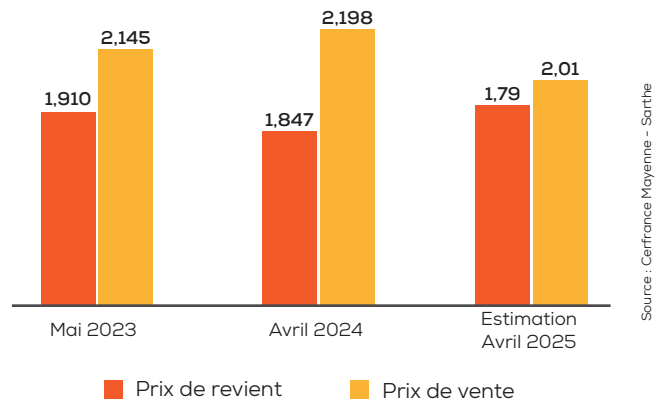
Une troisième année de performance économique

Au Marché du Porc Français, la moyenne mobile sur 12 mois termine l'année 2024 à 1,898 € du kg de carcasse, soit une baisse de plus de 24 cts du kg par rapport à 2023. La tendance se poursuit sur le début de l'année 2025 puisque la cotation du porc charcutier atteint sur douze mois 1,832 € le kg en avril.

Cependant, avec un prix de revient moyen toujours en baisse en ce début d'année 2025 avec le retrait du prix de l'aliment, et une cotation qui entre dans sa période saisonnière de hausse, l'écart prix de vente / prix de revient devrait être à nouveau favorable aux éleveurs naisseurs engraisseurs au moins jusqu'à cet été.

2025 pourrait donc être la troisième année consécutive où le marché permet de rémunérer la main d'oeuvre des éleveurs au delà de 2 SMIC par exploitant en moyenne.

Évolution comparée des prix de revient et des prix de vente moyens en € du kg de carcasse

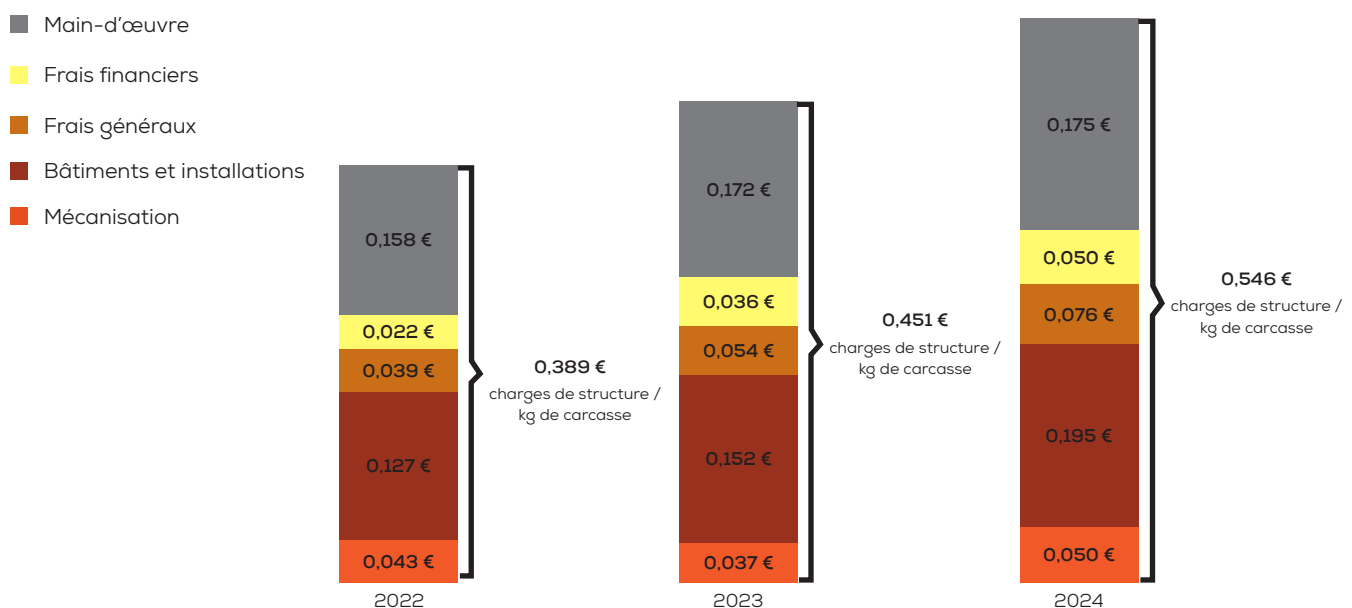


Augmentations des charges de structure et des frais de personnel

Entre 2022 et 2024, les charges de structure moyennes ont augmenté de près de 14 cts par kg de carcasse produit, soit + 60 % ! **La moitié de cette augmentation concerne le poste «bâtiments et installations»**, relatif à la consommation d'eau et d'électricité, à l'entretien des porcheries, et à leur amortissement. **La hausse des tarifs de l'électricité et des coûts de construction** pendant la période post covid et suite au déclenchement de la guerre en Ukraine y participe fortement ; l'amélioration des revenus a également favorisé **les investissements des éleveurs dans leur outil** : ainsi, dans les élevages porcins spécialisés, le montant moyen d'investissements nets était de 46 000 € en 2022 et concernait un élevage sur deux ; en 2024, il est passé à 96 000 € dans trois élevages sur quatre. Ces investissements intègrent du développement mais aussi de la rénovation pour mettre les installations aux dernières normes environnementales, sanitaires et du bien être animal. Sur cette période, la situation macro-économique a également eu pour conséquence :

- **l'augmentation des taux d'intérêts**, donc des frais financiers moyen terme sur les prêts finançant les nouveaux investissements,
- **l'inflation des prix des services** comme les assurances par exemple,
- **la hausse de la valeur du SMIC**, entraînant celle des charges de personnel de près de 2 cts d'euros du kg de carcasse entre 2022 et 2024, alors que la productivité du travail est stable en moyenne sur cette période.

Évolution des charges de structure en € du kg de carcasse



Quel avenir pour la production porcine en Mayenne - Sarthe ?

Au cours de la dernière décennie, la production porcine mayennaise et sarthoise a connu une profonde restructuration. **Le nombre d'exploitations adhérentes a drastiquement diminué**, passant d'un peu plus de 460 élevages en 2014 à seulement 300 en 2024 (- 35 %). Parallèlement, le cheptel reproducteur a subi une contraction significative, d'environ un tiers sur cette période.

Cette évolution témoigne d'une concentration accrue de la production, où les plus petites structures, souvent gérées par un éleveur seul ou un couple d'exploitants, ont disparu plus rapidement que les unités plus grandes, dont une partie de la main-d'oeuvre est spécialisée sur l'atelier porcin sous le statut de salarié. La taille moyenne actuelle des élevages, avec un atelier de naissance est de 222 truies ou de 811 places de porcs en atelier engraisseur. Cette dimension demeure plus faible qu'en Bretagne et que dans les autres bassins de production en Europe.

Le modèle «familial» reste donc prédominant dans l'élevage porcin sur notre territoire.

	2014	2024
Nb d'exploitations porcines adhérentes	468	302
% d'exploitations porcines	10 %	8 %
Nb de truies dans les élevages avec naissance	161	222
Nb de places dans les élevages d'engraissement	632	811
Répartition des élevages N / NE / E	8 % / 49 % / 43 %	5 % / 37 % / 58 %
Prix de l'aliment consommé (2)	270 €/T	318 €/T
Prix du kWh d'électricité	0,11 €	0,22 €
Immobilisations bâtiments / truie (1)	787 €	1 168 €
Taux d'Endettement Global (1)	71 %	58 %
Productivité des truies (2)	22,1	24,2
Indice de Consommation Global (2)	2,9	2,9
Valeur du SMIC horaire brut au 1er janvier	9,53 €	11,65 €
Nb de truies / UTH (2)	99	126
Prix de revient du kg de carcasse (2)	1,675 €	1,848 €

(1) dans les systèmes porcins spécialisés avec truies (2) ateliers naisseurs engraisseurs

L'ampleur de la diminution du nombre d'exploitations et du cheptel reproducteur révèle une fragilisation structurelle de la filière porcine, où les élevages peinent à s'adapter aux pressions de leur environnement économique et réglementaire. La disparition disproportionnée des plus petites structures suggère une capacité limitée de celles-ci à :

- absorber l'augmentation des coûts, relatifs à leur modernisation ou à leur mise aux normes réglementaires,
- faire face à la variabilité des coûts de l'aliment et de l'énergie.

Par ailleurs, elle fait peser un risque sur l'approvisionnement en porcelets que le naissage collectif ne semble pas en mesure de combler actuellement.

Cette dynamique de restructuration forcée de la production, où seules les exploitations plus grandes et/ou plus efficaces parviennent à subsister, a des répercussions au-delà des chiffres de la production, sur la pérennité de l'ensemble de la filière (abattoirs, génétique, recherche, etc...).

La viabilité à long terme des exploitations porcines dépendra donc de leur capacité à concilier efficacité économique, durabilité environnementale, préoccupations sociétales en matière de bien être animal, gestion des risques sanitaires et attractivité du métier d'éleveur. Cela ne sera possible que dans le cadre d'un accompagnement global de la filière et des pouvoirs publics.

Paradoxalement, l'équilibre économique en faveur des producteurs depuis trois ans ne semble pas remettre en cause cette tendance.





Les bovins viande

En 2024, les prix des gros bovins se maintiennent sur un niveau élevé et ceux des broutards progressent. Seules les marges brutes des éleveurs naisseurs s'améliorent, tandis que les revenus des producteurs spécialisés sont orientés à la baisse avec la mauvaise récolte et l'augmentation des charges de structure. Dans ce contexte, l'enjeu de la rémunération du travail des éleveurs reste d'actualité, notamment en naissance, et peut être aussi en engraissement en 2025. Les choix d'une spécialisation en viande bovine et de l'orientation de l'atelier conditionnent la transmissibilité de ces exploitations.

Les cours élevés de la viande bovine se maintiennent en 2024

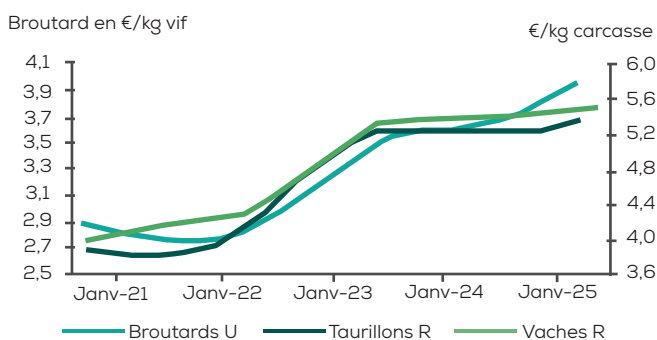
La décapitalisation du cheptel allaitant français, entamée en 2016, se poursuit en 2024, mais sur un rythme moins rapide : en décembre, l'effectif français de vaches allaitantes était de 3,047 millions soit une baisse de 67 000 vaches (-1,9 %) en un an, contre une diminution de 75 000 têtes en 2023. Ceci soutient les cours, face à **la baisse de la consommation de viande bovine en France** (-1,9 % selon FranceAgriMer), sous l'effet de l'inflation modérée des prix en magasins à +1,1 %.

La baisse saisonnière des **cours du taurillon** sur le printemps / été a été plus marquée du fait d'un maintien de l'offre en jeunes bovins viande, suite à la renationalisation partielle de l'engraissement en France. Cette tendance limite le flux d'exportation de broutards. Or l'Europe manque de broutards, ce qui entretient leur prix à la hausse.

Dans ce contexte, les cotations des gros bovins sont stables sur 2024 : le prix du kg de carcasse de vache, en catégorie R, se situe aux alentours de 5,45 € - 5,55 €, soit une progression sur 12 mois de 1 % en décembre, tandis que la cotation du taurillon de catégorie R stagne à 5,30 € du kg de carcasse. A noter que les prix continuent à progresser pour les gros bovins les mieux conformés alors qu'ils baissent en catégorie O. **La cotation du broutard U est la plus dynamique** puisqu'elle progresse de 10 % en décembre à 4 € du kg vif (en race limousine).

Avec les effets de la situation sanitaire (MHE et FCO), **la tendance à la décapitalisation devrait se poursuivre, réduire l'offre et maintenir en 2025 les cotations des animaux sur un niveau élevé.**

Évolutions divergentes des cours 2024 selon le type de bovin (cotations régionales FranceAgriMer)



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

Prix de vente Unitaires moyens	Réforme vache allaitante	Taurillon viande	Bœuf	Broutard
décembre-2023	2338 €	2261 €	1959 €	1008 €
décembre-2024	2464 €	2188 €	1855 €	1082 €
Variation	+126 €	-73 €	-104 €	+74 €

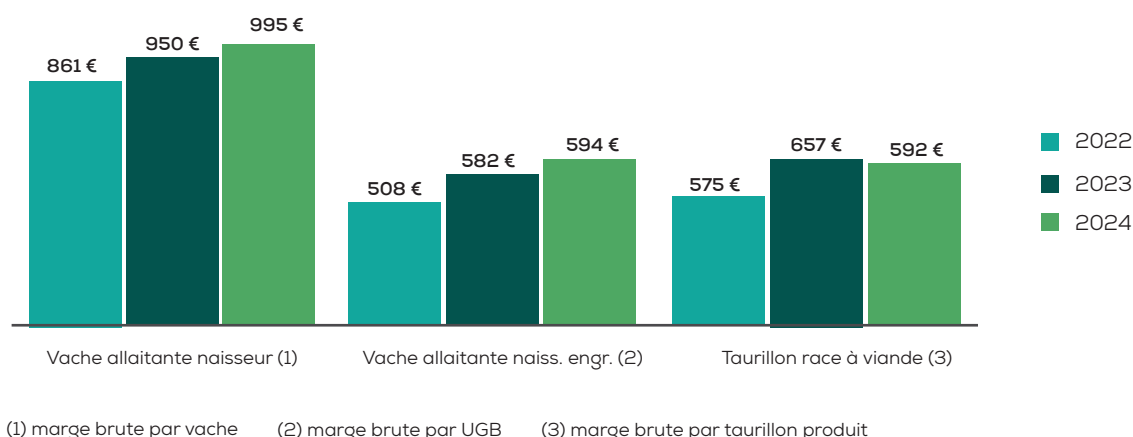
Les prix de vente unitaires moyens des bovins relevés dans les comptabilités clôturées au 31 décembre traduisent la progression des cotations pour les broutards et les réformes bien conformées. Les prix des mâles sont en retrait de 3 à 5 % en fonction de leur état de finition, de leur poids de carcasse et de leur date de sortie des élevages.

Marges brutes : du mieux en naissance, mais un recul en engraissement de taurillons

L'évolution 2024 des marges brutes des ateliers viande bovine traduit celle des cotations et des prix de vente des animaux. Toutefois sont pénalisés :

- les ateliers d'engraissement par l'augmentation du coût des broutards,
- les ateliers allaitants par les effets conjugués de la hausse du taux de réforme, du recul du nombre de naissances par vache et/ou de l'augmentation du taux de perte,
- les ateliers de naissance par la réduction des aides par vache, suite à l'application de la réforme de la PAC en 2023,
- l'ensemble des ateliers par l'augmentation des frais vétérinaires, d'élevage et de paille, face aux conditions climatiques humides tout au long de l'année et au contexte sanitaire difficile (FCO) sur l'automne.

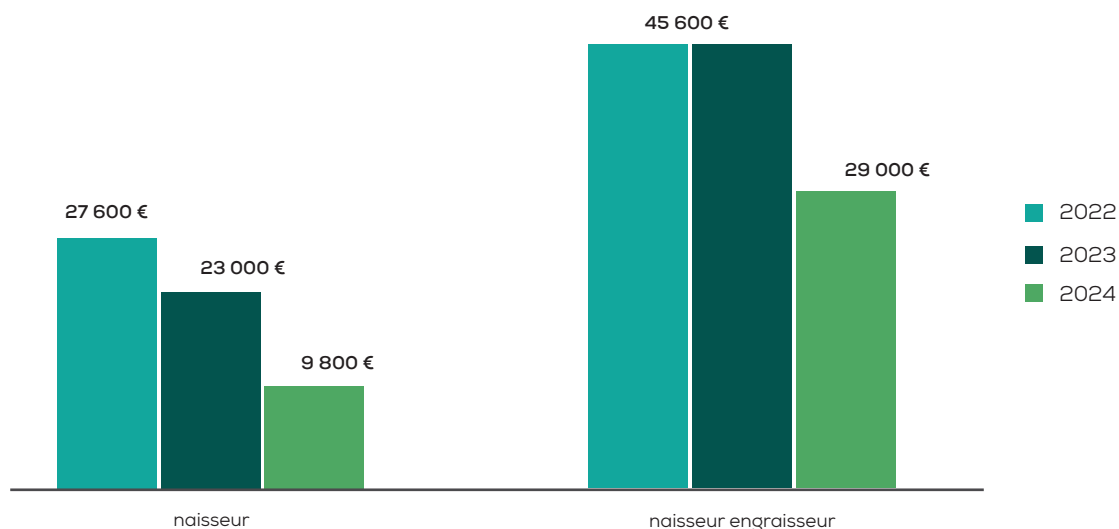
Croissance des marges brutes moyennes en naissance et recul en taurillons en 2024



Des revenus en net repli

Les systèmes allaitants spécialisés en Mayenne et en Sarthe associent fréquemment élevage et grandes cultures. Celles-ci représentent, en moyenne, 30% de l'assolement. Or à la récolte 2024, **les marges des grandes cultures sont en retrait de 100 à 400 € par hectare** selon les cultures. De plus, **la hausse de certaines charges de structure** (amortissements liés aux nouveaux investissements, cotisations sociales, assurances, etc) pèse sur la rentabilité des exploitations, à hauteur des 3/4 de la baisse de revenus.

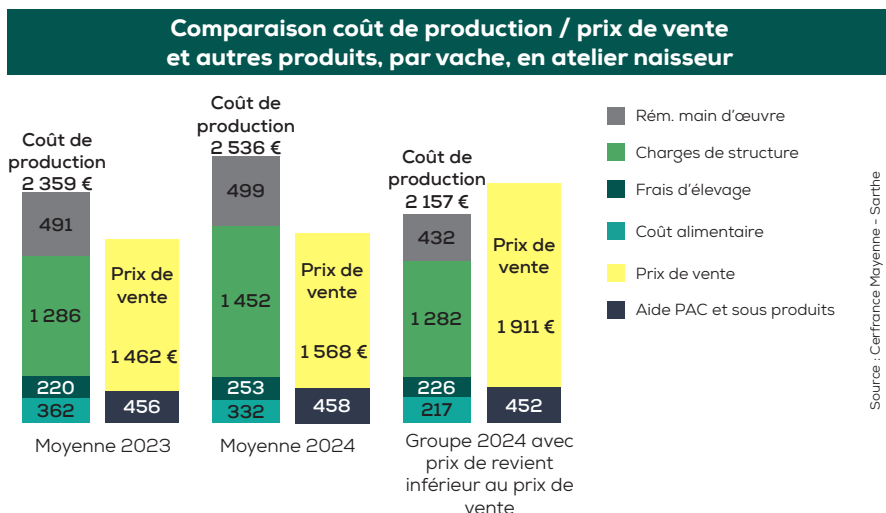
Évolution du résultat courant par exploitant en systèmes allaitants spécialisés



En naisseuse, une performance insuffisante pour rémunérer la main-d'oeuvre à 2 SMIC

En atelier naisseuse, le coût de production par vache allaitante est supérieur au prix de vente moyen des bovins vendus (réformes et broutards) et aux aides PAC. En moyenne, **sur 2024, les éleveurs naisseurs n'ont pas pu rémunérer leur travail à hauteur de 2 SMIC par exploitant.** Ils ne sont que 12 % à avoir atteint ce seuil, et ce constat est identique à celui de 2023.

L'amélioration des prix de vente des animaux constatée en 2024 a été consommée par l'augmentation des charges de structure.



Les 12 % d'élevages qui réussissent à rémunérer leur main d'oeuvre à 2 SMIC et plus se caractérisent par :

- **la maîtrise des charges de structure** (45 % de l'écart sur le coût de production), et notamment des charges de mécanisation, par la réduction de la part de fourrages récoltés, le développement du pâturage, et des places sous bâtiment limitées aux vêlages et à la finition des réformes,
- **la valorisation des bovins produits**, avec des animaux de poids et de conformation adaptés aux demandes des acheteurs,
- **une conduite alimentaire basée sur le pâturage** et une ration de finition économique en lien avec la valorisation des gros bovins,
- **une productivité de la main d'oeuvre optimisée**, grâce à l'efficacité de l'organisation de la main d'oeuvre lors des pointes de travail, à des équipements facilitant les travaux, et à la réduction des UGB improductifs (abaissement de l'âge au vêlage et de l'intervalle vêlage - vêlage).

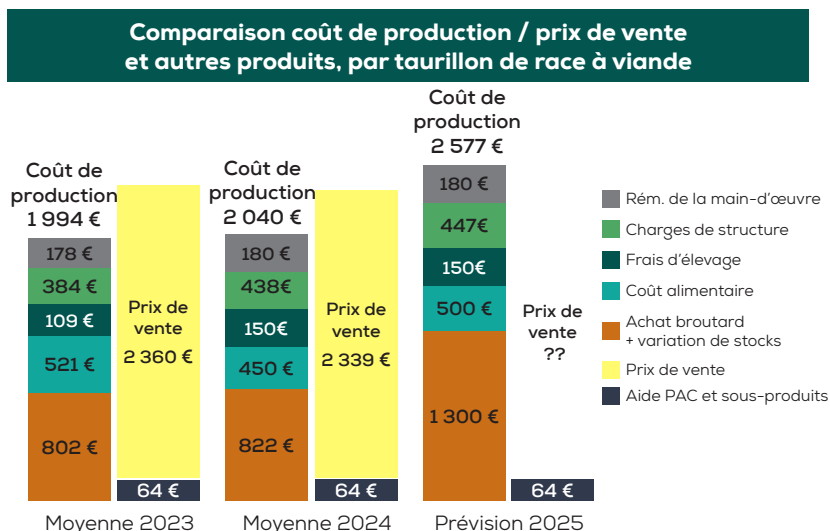
En engraissement de taurillons, l'écart prix de revient / prix de vente se resserre en 2025

En 2024, un atelier d'engraissement de taurillons race à viande, le coût de production par taurillon produit est inférieur en au prix de vente perçu par taurillon. **Dans cette production, le prix de marché a donc permis, en moyenne, de rémunérer la main d'oeuvre des éleveurs au delà de 2 SMIC par exploitant.** Deux éleveurs sur trois ont atteint ou dépassé ce seuil. C'était déjà le cas en 2023. L'augmentation du coût de production en 2024 (liée aux charges de structure et au coût du broutard) a été absorbée par le recul du coût alimentaire (prix de l'aliment en diminution et qualité des maïs consommés issus de la récolte 2023), et par l'augmentation de la valeur des stocks animaux.

Pour 2025, la prévision de coût de production intègre :

- une baisse supplémentaire du prix de l'aliment de 2 %, mais une augmentation de la quantité d'aliment consommé pour pallier à la moindre qualité du maïs récolté en 2024, soit un coût alimentaire en progression,
- la hausse de près de 5 % du prix d'achat des broutards, à valeur de stock égale.

Dans ces hypothèses, et pour un poids de carcasse moyen de 450 kg, il faudrait un prix de vente de 5,58 € le kg pour rémunérer la main d'oeuvre de l'éleveur à hauteur de 2 SMIC. Or cela correspond à la moyenne des prix sur 12 mois atteint par la cotation régionale du taurillon en avril 2025.



Orientation de l'atelier et spécialisation conditionnent en partie la transmissibilité de l'exploitation

Parmi les 45 % d'adhérents produisant de la viande bovine, les engraisseurs représentent près de la moitié ; il s'agit généralement d'éleveurs laitiers ayant développé un atelier d'engraissement de taurillons. L'autre moitié de producteurs de viande bovine se compose, à parts égales, de naisseurs et de naisseurs engraisseurs.

Seulement un cinquième des exploitations produisant de la viande bovine peuvent être considérées comme spécialisées dans cette activité.

	Toutes orientations	Naisseurs		Naisseurs engraisseurs		Engraisseurs	
		Tous	>= 50 %	Tous	>= 50 %	Tous	>= 50 %
Spécialisation en viande bovine (1)	Tous	Tous	>= 50 %	Tous	>= 50 %	Tous	>= 50 %
% d'éleveurs de viande bovine	45 %	11 %	4 %	12 %	5 %	22 %	1 %
Valeur ajoutée / Immobilisations et stocks (2)	23 %	20 %	16 %	21 %	17 %	26 %	19 %
Valeur ajoutée / Produits	32 %	28 %	30 %	32 %	31 %	33 %	29 %
Valeur ajoutée / UTH	71 700 €	47 800 €	29 900 €	75 000 €	59 100 €	79 500 €	51 000 €
Âge moyen des éleveurs	50	52	56	49	51	49	53
% d'éleveurs de plus de 54 ans	40 %	48 %	64 %	36 %	45 %	39 %	49 %

(1) produit viande bovine sur produits d'activité

(2) Valeurs des immobilisations et des stocks au bilan (valeur des terrains exclue)

Les résultats 2024 montrent qu'en moyenne :

- **la diversification des activités d'élevage assure une meilleure rentabilité des capitaux investis et une plus grande efficacité économique de la main d'œuvre**, tandis que l'efficacité du système, mesurée par le ratio valeur ajoutée sur produits, varie. En effet, le coût des équipements est mutualisé entre les différentes activités, les compétences des individus composant le collectif de travail s'expriment et les complémentarités agronomiques et économiques entre ateliers sont mises en oeuvre,
- **parmi les systèmes spécialisés en viande bovine, les naisseurs engraisseurs dégagent les meilleurs ratios économiques et financiers** ; la maîtrise de l'élevage complet, de la naissance à la vente de l'animal fini, limite les impacts sanitaires défavorables et les marges des intermédiaires.

Les âges moyens des éleveurs et la part d'éleveurs de plus de 54 ans confirment ces tendances : les éleveurs les plus âgés rencontrent plus de difficultés à transmettre leur exploitation. Et ce sont dans les systèmes plutôt spécialisés et/ou plutôt orientés vers le naisseur qu'on les retrouve. Une attention toute particulière doit donc être portée sur ce type de projets pour faciliter la réussite des éleveurs qui s'engagent dans cette voie.





La production laitière

Malgré une érosion du prix de vente du lait sur douze mois jusqu'à l'automne 2024, les marges brutes aux 1 000 litres se stabilisent grâce au recul du prix de l'aliment et à la qualité des maïs récoltés en 2023. Cependant, les deux bonnes années laitières précédentes ont encouragé les investissements dans les élevages dans une période inflationniste sur les coûts de structure. Aussi, les prix de revient du lait poursuivent leur hausse et la rémunération potentielle des éleveurs recule en dessous de deux SMIC par exploitant en moyenne. Les écarts constatés de performances illustrent les difficultés pour les éleveurs à trouver l'équilibre entre technique, travail et économie.

Le prix du lait se redresse fin 2024

Le début de l'année 2024 a été marqué par :

- la poursuite de la hausse de la collecte européenne, notamment française, entamée à l'automne 2023 grâce à la qualité des fourrages récoltés en 2023,
- une forte demande mondiale en beurre, en particulier aux Etats-Unis.

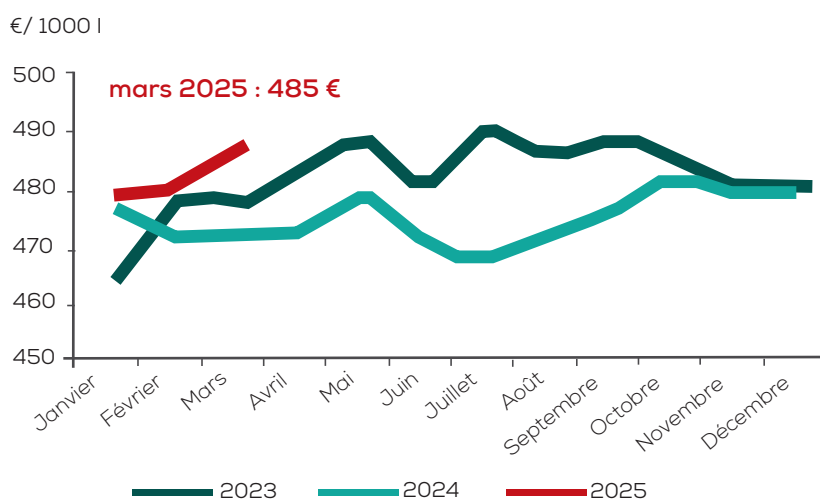
Ensuite, **la production laitière a été affectée par les mauvaises conditions climatiques et par des épizooties** : précipitations excessives et manque d'ensoleillement en Europe de l'Ouest, grippe aviaire dans les élevages laitiers californiens et FCO en Allemagne puis dans le Nord et l'Est français.

Par ailleurs :

- **les effectifs totaux de vaches en France continuent à se réduire** : 70 000 têtes en moins sur 2024 (- 2,1 %) ; le nombre d'installations et les agrandissements d'élevages existants sont insuffisants pour compenser les cessations d'activité laitière,
- **les achats des ménages français en produits laitiers ont légèrement progressé** (+ 0,5 % par rapport à 2023) dans un contexte de forte décélération de l'inflation alimentaire.

Aussi, le prix de vente du lait conventionnel sur 12 mois baisse jusqu'à l'été 2024, avant d'entamer un redressement jusqu'à ce printemps 2025. Sur 2024, en fonction de la date de clôture comptable, la baisse du prix de vente du lait se situe donc au maximum à 22 € en juillet et au minimum proche de zéro en décembre.

Prix de vente du lait conventionnel en Mayenne - Sarthe
(moyenne mobile sur 12 mois, toutes laiteries confondues)



Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

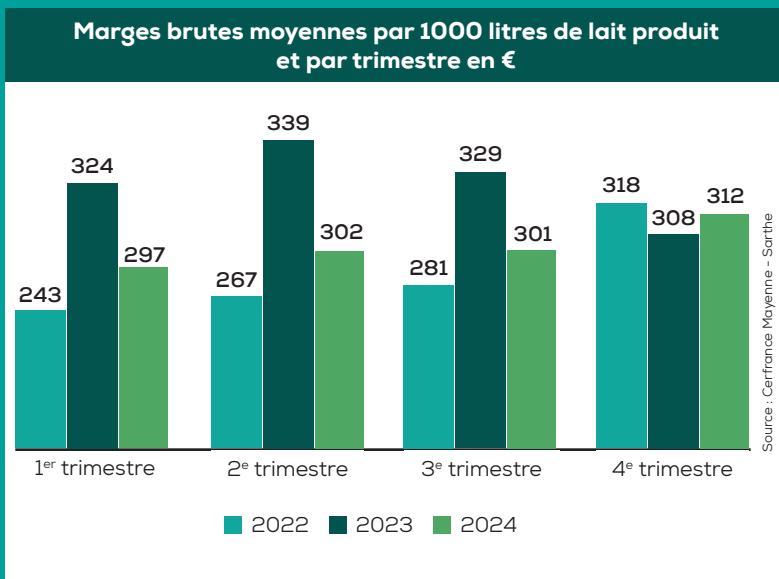
La remontée des marges brutes limitée par la baisse des produits et le contexte climatique et sanitaire

La diminution du prix de vente du lait au cours de l'année 2024 s'accompagne d'une réduction du produit viande (de - 6 à - 20 € par 1 000 litres selon le trimestre). Ce recul du produit viande s'explique par la baisse des prix de vente des réformes laitières à partir de 2023 avant leur stabilisation fin 2024, et de la moindre progression de la valeur des stocks bovins dans les élevages.

En parallèle, le coût alimentaire diminue au cours de l'année 2024 avec la baisse du prix de l'aliment et la moindre quantité d'aliments utilisés au fur à mesure de l'introduction de l'ensilage de maïs récolté en 2023.

Si les précipitations excessives ont réduit la qualité des fourrages 2024, leur quantité pourrait permettre de limiter le recours à davantage d'aliments sur l'hiver 2024/25.

Enfin, les conditions d'humidité tout au long de l'année et l'arrivée de la FCO sur le second semestre (en particulier en Sarthe) ont nécessité des frais d'élevage, vétérinaires et de litière plus coûteux.



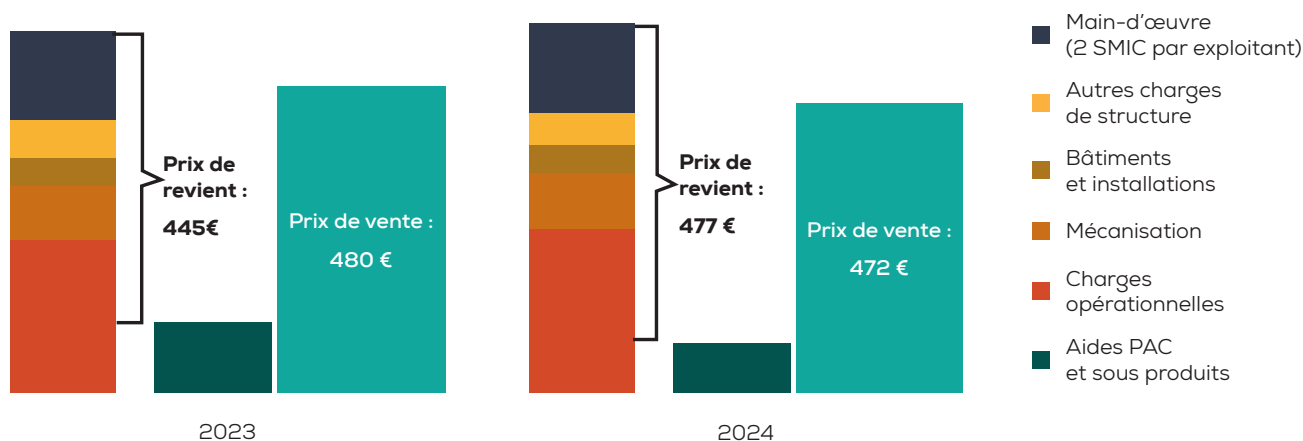
En moyenne, la main d'œuvre des exploitants rémunérée à 1,9 SMIC en 2024

En juin 2024, le prix de revient moyen des 1 000 litres de lait s'élève à 477 € par 1 000 litres, soit une hausse de 32 € en un an. Sur la même période de 12 mois, le prix de vente du lait atteint 472 € et ne couvre donc pas le prix de revient. Aussi, le travail de l'éleveur laitier est rémunéré à 1,9 SMIC en moyenne.

L'augmentation du prix de revient s'explique par :

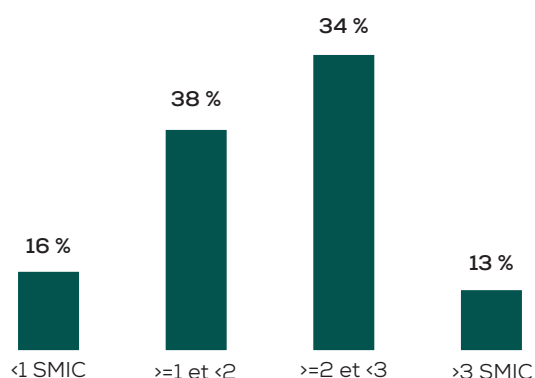
- la réduction du produit viande de 15 €,
- la hausse des charges de structure de 13 € (charges de mécanisation et de bâtiments relatives à de nouveaux investissements et aux coûts d'entretien, frais financiers avec la hausse des taux d'intérêts, fermages, assurances, etc),
- la progression du coût de la main-d'œuvre, avec l'augmentation de la valeur du SMIC et des cotisations sociales.

Évolution du prix de revient moyen / 1000 litres de lait produit



Une dispersion importante de performance entre élevages

Dispersion des élevages selon la rémunération brute possible de l'éleveur laitier à temps plein en 2024



Source : Cerfrance Moyenne - Sarthe

En répartissant les élevages laitiers en fonction de l'écart existant entre leur prix de revient des 1 000 litres de lait et le prix de vente de leur lait, on constate que :

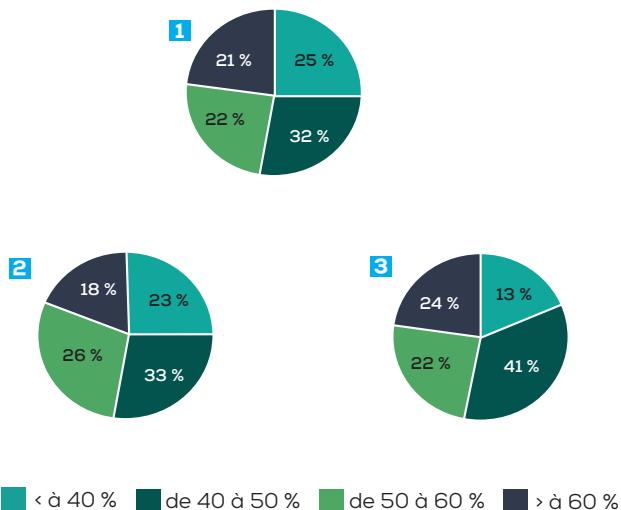
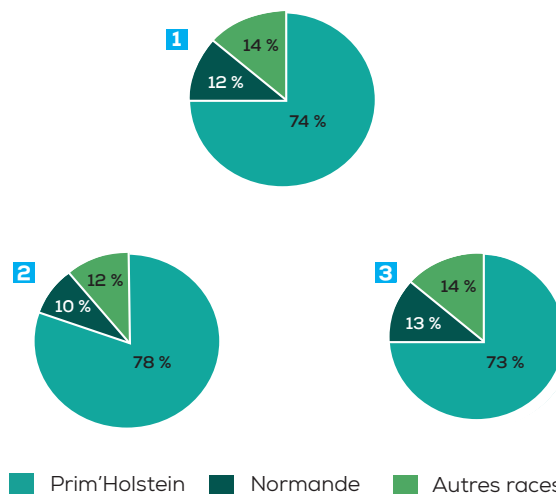
- **54 % des éleveurs laitiers n'ont pas pu rémunérer leur main d'oeuvre à hauteur de 2 SMIC et plus en 2024** ; les marchés laitiers n'ont pas été en mesure de rentabiliser leur élevage au niveau des charges que ces éleveurs ont engagées tout en les rémunérant 2 SMIC et plus. L'identification et l'activation des leviers d'optimisation peuvent permettre de retrouver une production suffisamment rémunératrice,
- parmi eux, **16 % ne pouvaient se rémunérer qu'à 1 SMIC maximum**. Cette situation n'est pas durable dans le temps sans une remise en cause profonde du système de production et de la conduite d'élevage, à l'inverse, **46 % des éleveurs pouvaient rémunérer leur main-d'oeuvre à plus de 2 SMIC**, et envisager sereinement l'avenir ou la transmission de leur outil le cas échéant.

La cohérence des choix, gage de performance et de rémunération

Choix de la race des vaches laitières :

parmi les élevages qui rémunèrent le mieux la main d'oeuvre, les troupeaux Prim'Holstein sont sur-représentés (+ 4 points par rapport à la moyenne). Toutefois, les écarts de représentation reste limités quelque soit la race dans le quart inférieur. **Aussi, la race des vaches laitières ne semble pas un levier prédominant dans la capacité des exploitants à mieux se rémunérer.**

- 1 Répartition des élevages du quart inférieur des rémunérations du travail selon la race des vaches laitières
- 2 Répartition des élevages du quart supérieur des rémunérations du travail selon la race des vaches laitières
- 3 Répartition des élevages selon la race des vaches laitières



Choix du système fourrager :

parmi les élevages qui rémunèrent le mieux la main d'oeuvre, les assolements fourragers avec 50 à 60 % de maïs sont sur-représentés, et les extrêmes (moins de 40 % et plus de 60 %) sont sous représentés. Dans le quart inférieur des rémunérations, ce sont les élevages avec moins de 40 % de maïs qui sont moins fréquents. **Cette analyse ne permet donc pas de conclure sur un lien de cause à effet entre le choix du système fourrager et la capacité de l'éleveur à rémunérer son travail.**

- 1 Répartition des élevages selon la part de maïs dans la surface fourragère
- 2 Répartition des élevages du quart supérieur des rémunérations du travail selon la part de maïs dans la surface fourragère
- 3 Répartition des élevages du quart inférieur des rémunérations du travail selon la part de maïs dans la surface fourragère

Choix de la quantité de lait à produire :

ici, une tendance apparaît plus clairement ; dans les élevages qui ont la capacité à mieux rémunérer le travail, se trouvent sur-représentés les ateliers de plus grande dimension (au delà de 700 000 litres dans les graphiques - cette valeur ne constitue pas un seuil en soi).

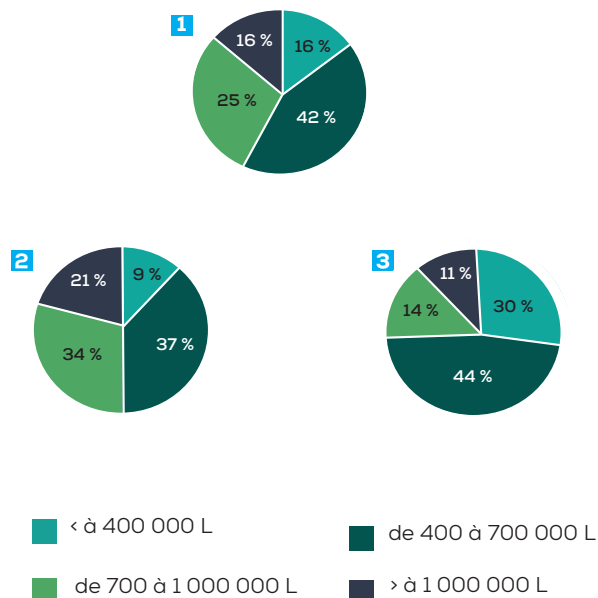
A l'inverse, dans le quart inférieur, les élevages de taille plus réduite sont plus fréquents. **La plus grande dimension de l'atelier laitier facilite donc une meilleure rémunération.**

Cependant, ce n'est pas suffisant puisqu'il existe des grands élevages qui rémunèrent peu leur main-d'œuvre et des élevages à moins de 400 000 litres dans le quart supérieur des rémunérations.

1 Répartition des élevages selon la quantité de lait produite

2 Répartition des élevages du quart supérieur des rémunérations du travail selon la quantité de lait produite

3 Répartition des élevages du quart inférieur des rémunérations du travail selon la quantité de lait produite



Il n'existe donc pas en élevage laitier un modèle de production qui permettrait de maximiser la rémunération du travail des exploitants.



L'analyse des résultats des élevages du quart supérieur fait apparaître :

- **une intensification plus poussée des facteurs de production** : plus de lait produit par hectare de surface fourragère et un chargement plus élevé (sans lien avec la localisation géographique de l'exploitation et donc sans lien avec le potentiel pédoclimatique), plus de lait produit par vache (sans lien avec la race des vaches laitières) et plus de lait produit par équivalent temps plein (en particulier dans les structures avec un ou plusieurs salariés),
- **une maîtrise plus forte des charges de structure**, et notamment de la mécanisation (par une délégation accrue, sans doublon de matériels sur l'exploitation) et des charges de bâtiments. Cette maîtrise est d'autant plus importante dans les plus grandes structures, où les investissements vont privilégier l'efficacité du travail,
- **une optimisation du coût alimentaire**, en particulier dans les plus petites structures, qu'elle soit sur les fourrages ou les concentrés.

Bien rémunérer son travail consiste donc à trouver la cohérence entre volume à produire, organisation du travail entre les personnes en lien avec les équipements et le foncier, et conduite alimentaire des animaux.

	Cultures de vente Spécialisés	Lait Spécialisés	Lait & Cultures de Vente	Lait & Bœuf ou génisses de viande	Lait & Taurillons	Lait & Vaches Allaitantes	Vaches Allaitantes Naisseur Engraisseur
S.A.U.	139,5 ha	80,9 ha	113,0 ha	98,8 ha	123,7 ha	153,7 ha	146,2 ha
dont surface fourragère	5,7	76,3	70,9	75,9	82,5	112,0	99,7
dont surface culture de vente	133,4	5,9	42,2	22,6	41,7	41,8	45,1
Main-d'œuvre (UTHF)	1,21	1,57	1,70	1,62	1,91	1,95	1,35
Lait vendu		529 373 L	644 456 L	471 695 L	696 083 L	600 318 L	
Bovins viande vendus				24 bœufs / génisses	59 taurillons	27 taurillons	40 taurillons
Effectif Vaches Allaitantes						40	85
Valeur Ajoutée	59 691 €	126 781 €	157 982 €	138 161 €	210 371 €	194 487 €	114 426 €
Valeur Ajoutée par UTH	45 432 €	69 055 €	77 956 €	76 861 €	94 315 €	85 787 €	72 311 €
Valeur Ajoutée sur Produit	24 %	36 %	33 %	35 %	35 %	34 %	34 %
Frais de mécanisation par ha	607 €	1 033 €	1 031 €	927 €	1 133 €	888 €	615 €
Conso. Energ. Directe par ha (*)	151 L	268 L	266 L	227 L	294 L	239 L	159 L
Résultat net	7 780 €	52 901 €	58 834 €	63 754 €	88 419 €	82 266 €	41 652 €
Résultat net par UTHF	6 445 €	33 641 €	34 659 €	39 409 €	46 254 €	42 088 €	30 811 €
Capital d'exploitation par UTH	311 539 €	302 175 €	358 519 €	353 950 €	445 370 €	427 329 €	472 827 €
Taux d'endettement global	59 %	59 %	61 %	46 %	50 %	49 %	41 %

	Vaches Allaitantes Naisseur	Vaches Allaitantes & Hors-Sol	Aviculteurs Spécialisés	Lait & Volailles	Lait & Viande Bovine & Volailles	Porcs Spécialisés	Lait & Porcs
S.A.U.	101,1 ha	143,1 ha	78,9 ha	139,1 ha	149,3 ha	90,6 ha	136,8 ha
dont surface fourragère	67,5	84,1	10,6	84,9	95,2	6,1	72,1
dont surface culture de vente	32,5	58,7	63,7	55,1	53,7	83,5	62,5
Main-d'œuvre (UTHF)	1,20	1,75	1,29	2,14	2,32	1,33	2,21
Lait vendu	51 VA	63 VA		714 920 L	607 076 L		721 361 L
Bovins viande vendus	26 broutards	17 broutards			26 taurillons		
Atelier Hors-Sol		1 581 m ²	1 824 m ²	1 396 m ²	1 289 m ²	191 truies	2 555 porcs gras vendus
Valeur Ajoutée	49 342 €	122 933 €	89 905 €	213 497 €	211 604 €	271 142 €	332 065 €
Valeur Ajoutée par UTH	39 184 €	59 932 €	59 166 €	82 070 €	78 873 €	126 454 €	115 111 €
Valeur Ajoutée sur Produit	29 %	25 %	21 %	30 %	29 %	28 %	32 %
Frais de mécanisation par ha	495 €	684 €	847 €	1 062 €	1 003 €	988 €	1 163 €
Conso. Energ. Directe par ha (*)	129 L	215 L	351 L	325 L	322 L	445 L	354 L
Résultat net	14 241 €	36 325 €	18 474 €	78 986 €	90 500 €	143 320 €	165 318 €
Résultat net par UTHF	11 898 €	20 802 €	14 277 €	36 981 €	39 009 €	107 760 €	74 861 €
Capital d'exploitation par UTH	304 243 €	373 200 €	302 318 €	389 614 €	387 666 €	434 717 €	458 559 €
Taux d'endettement global	42 %	57 %	73 %	64 %	53 %	58 %	51 %

* Fioul + électricité + gaz, en équivalent litres de fioul



Cultures	Marge Brute 2024	Variation 2024 / 2023			
		Marge Brute	Rendement	Prix de vente	Charges Opérationnelles
Blé	591 €/ha	- 273 €/ha	- 18 qx/ha	- 27 €/t	- 105 €/ha
Colza	597 €/ha	- 37 €/ha	- 5 qx/ha	5 €/t	- 109 €/ha
Maïs Grain	563 €/ha	- 255 €/ha	- 14 qx/ha	- 3 €/t	- 7 €/ha
Orge	402 €/ha	- 306 €/ha	- 18 qx/ha	- 25 €/t	- 100 €/ha
Triticale	411 €/ha	- 273 €/ha	- 13 qx/ha	- 24 €/t	- 76 €/ha



Production laitière (par 1 000 L de lait produit)	Marge Brute 2024	Variation 2024 / 2023		
		Marge Brute	Prix de vente du lait	Coût alimentaire
Lait Toutes Races	302 €	- 24 €	- 6 €	2 €
Lait Race Prim'Holstein	297 €	- 22 €	- 6 €	2 €
Lait Race Normande	330 €	- 32 €	- 8 €	7 €
Lait Race Montbéliarde	315 €	- 18 €	- 8 €	- 8 €



Viande bovine	Marge Brute 2024	Variation 2024 / 2023		
		Marge Brute	Prix de vente	Coût alimentaire
Taurillons Mixtes (par taurillon)	636 €	- 107 €	- 1 €	8 €
Taurillons Laitiers (par taurillon)	664 €	- 77 €	- 103 €	- 16 €
Taurillons Race à Viande (par taurillon)	592 €	- 65 €	36 €	- 8 €
Vaches Allaitantes Naisseur (par vache)	995 €	45 €	58 € (*)	- 6 €
Vaches Allaitantes Naiss. Engr. (par UGB)	594 €	12 €	37 € (**)	23 €

* par broutard ** par vache



Production Porcine	Marge Brute 2024	Variation 2024 / 2023		
		Marge Brute	Prix de vente du porc	Coût alimentaire
Porcs Naisseur-Engraisseeur par kg de carcasse produit	0,81 €	0,126 €	0,009 €	- 0,219 €
par truie présente	1 800 €	337 €	3 €	- 348 €
Porcs Engraisseeur (par porc produit)	59 €	9 €	6 €	- 13 €



Aviculture (par m²)	Marge Brute 2024	Variation 2024 / 2023		
		Marge Brute	Prix de vente	Coût alimentaire
Poulet Standard	48 €	7 €	0,04 €	- 2 €
Poulet Label	36 €	- 2 €	- 0,35 €	- 20 €
Dinde Standard	44 €	1 €	0,40 €	- 34 €
Dinde Label	70 €	7 €	- 1,86 €	- 26 €
Canard Standard	70 €	13 €	0,86 €	23 €
Œufs label	66 €	- 2 €	- 0 € (*)	- 22 €

* par 100 œufs vendus

Des indicateurs de biodiversité pour apprécier la performance environnementale d'une exploitation

La mesure de la performance environnementale d'une exploitation agricole répond à des enjeux multiples, tant environnementaux dans le contexte de dérèglement climatique qu'économiques et sociaux. A ce jour, la déclaration PAC est un outil permettant de situer l'exploitation sur des repères environnementaux comme la biodiversité. En Mayenne - Sarthe, les productions, et leur combinaison, le parcellaire et l'engagement des producteurs sont des marqueurs de biodiversité. Malgré certains soutiens de la PAC, les marchés agricoles ne rémunèrent pas suffisamment les systèmes les plus performants en terme de biodiversité.

Quels intérêts ai-je à mesurer la performance environnementale de mon exploitation ?

Un exploitant agricole a tout intérêt à mesurer la performance environnementale de son entreprise pour les raisons suivantes :

01

Il améliore ses pratiques et réduit ses impacts sur son environnement :

La mesure de la performance environnementale s'appuie sur la connaissance de la consommation d'eau, de l'utilisation des produits phytosanitaires, des émissions de gaz à effet de serre, etc. En quantifiant ces éléments et en se comparant à des références, l'agriculteur peut ajuster ses pratiques pour optimiser leur efficacité et réduire les pertes ou gaspillages. La mesure régulière permet de suivre l'évolution des performances dans le temps et d'évaluer l'efficacité des pratiques mises en place.

02

Il valorise ses produits et bénéficie de reconnaissance :

La mesure de la performance environnementale est souvent un préalable à l'obtention de certifications, qui attestent des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Dans ce cas, les produits peuvent être valorisés auprès de consommateurs de plus en plus sensibles aux enjeux de durabilité. Par ailleurs, la PAC encourage de telles pratiques en conditionnant des aides à leurs mises en œuvre et à la mesure de leurs impacts. Une exploitation qui communique sur ses efforts environnementaux améliore aussi son image dans son milieu (riverains, partenaires, consommateurs, administrations, etc).

03

Il gère mieux les risques et s'adapte dans un environnement fluctuant :

En mesurant la consommation de ses intrants, l'agriculteur peut chercher des alternatives pour réduire sa dépendance, et limiter les risques liés à la volatilité des prix de ces intrants ou les risques liés aux contraintes réglementaires. Des pratiques qui visent à améliorer la santé des sols, à diversifier les cultures contribuent à renforcer la résilience de l'exploitation face aux aléas climatiques comme la sécheresse. Enfin, la mesure d'indicateurs environnementaux permet d'être proactif face à l'évolution des normes et d'éviter des éventuelles contraintes ou pénalités futures.

04

Il optimise les ressources économiques et financières de son entreprise :

Une gestion plus efficace des ressources (eau, énergie, intrants) conduit souvent à des économies de charges. Certaines pratiques environnementales (comme le maintien des haies ou des zones humides) peuvent générer des services écosystémiques (pollinisation, régulation de l'eau, etc) qui, à terme, peuvent réduire des coûts ou être rémunérés par le biais de MAEC ou de PSE (paiements pour services environnementaux). L'engagement environnemental peut ouvrir les portes de marchés spécifiques (circuits courts, restauration collective) et l'exploitation peut, dans certains cas, bénéficier de conditions financières plus avantageuses de la part de son partenaire bancaire.

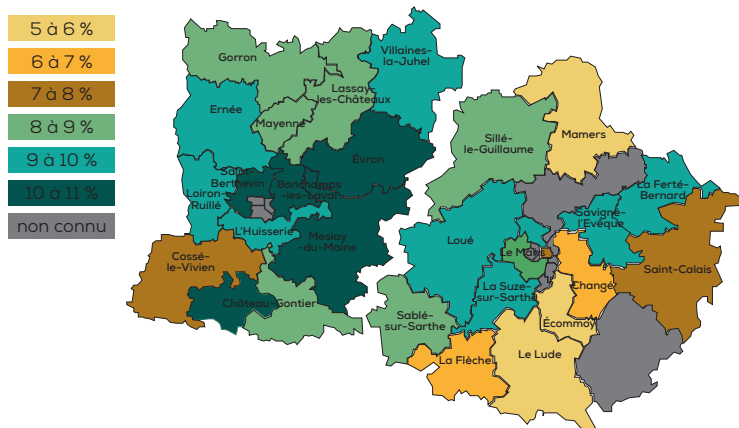
Mesurer sa performance environnementale n'est donc pas une contrainte administrative de plus, mais un véritable levier de progrès, tant sur le plan écologique qu'économique et social.

Des indicateurs de biodiversité disponibles dans la déclaration PAC

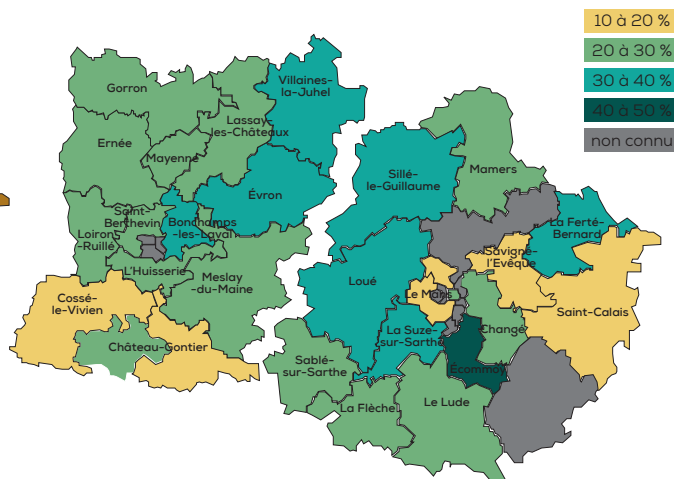
Les données nécessaires au calcul et au suivi d'indicateurs environnementaux sont disponibles dans des documents comme la comptabilité ou la déclaration PAC. Cette dernière fournit, par exemple, de précieux renseignements quant à l'estimation du potentiel de biodiversité de l'exploitation et de sa capacité à stocker du carbone. **Le taux d'Infrastructures Agro-Écologiques ou IAE (surface équivalente en haies, alignement d'arbres, arbres isolés, mares, etc., ramenée à la SAU) et la surface en prairies permanentes constituent deux indicateurs** de ces dimensions.

Les déclarations PAC 2025 des agriculteurs accompagnés par Cerfrance ont donc été analysées selon ces deux indicateurs. Les deux cartes suivantes montrent leur répartition spatiale selon les cantons de Mayenne et de Sarthe.

Taux moyen d'IAE dans la SAU par canton



Taux moyen de prairies permanentes dans la SAU par canton



Les cartes montrent globalement des gradients d'Est en Ouest et du Sud vers le Nord correspondant principalement aux valorisations des territoires : grandes cultures plus fréquentes dans la Sarthe et dans le sud des deux départements, élevages bovins plus implantés en Mayenne et dans le nord des départements où les sols et les précipitations sont plus favorables aux productions fourragères.

Des potentiels de biodiversité et de stockage du carbone très variables selon les systèmes de production

La comparaison des valeurs moyennes de quelques indicateurs de biodiversité entre systèmes de production montre des écarts importants entre elles :

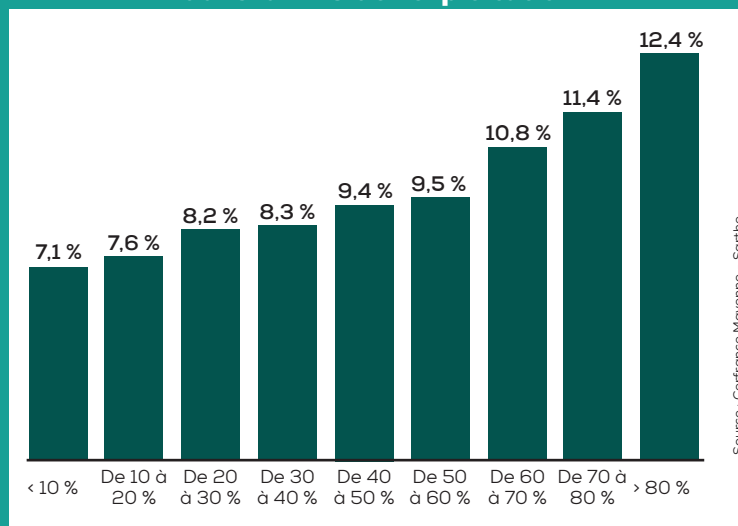
- **le système à dominante grandes cultures se caractérise par un ensemble de valeurs inférieures :**

des parcelles ouvertes, et labourées, avec un assolement peu diversifié du type colza / blé / céréale secondaire, sont peu favorables à la biodiversité et au stockage du carbone. Les systèmes à dominante porcs ou volailles tendent à avoir les mêmes caractéristiques.

Systèmes à dominante	% IAE	% surfaces en prairies permanentes	% surfaces en herbe (1)	% surfaces en légumineuses (1)	Points diversité des cultures
Grandes cultures	8 %	8 %	13 %	7 %	5,5
Bovins lait	9 %	25 %	43 %	11 %	6,7
Bovins viande	11 %	61 %	74 %	5 %	7,1
Porcs, volailles	9 %	23 %	28 %	8 %	5,6
Equins	13 %	80 %	85 %	2 %	5,7
Polycultures-élevages	9 %	25 %	33 %	8 %	6,3
Tous systèmes	9 %	26 %	38 %	9 %	6,3
Certifiés Bio	11 %	43 %	62 %	18 %	7,4
Non certifiés	9 %	26 %	37 %	8 %	6,2

(1) y compris cultures dérobées ou couverts à base de légumineuses

Taux d'IAE selon la proportion d'herbe dans la SAU de l'exploitation



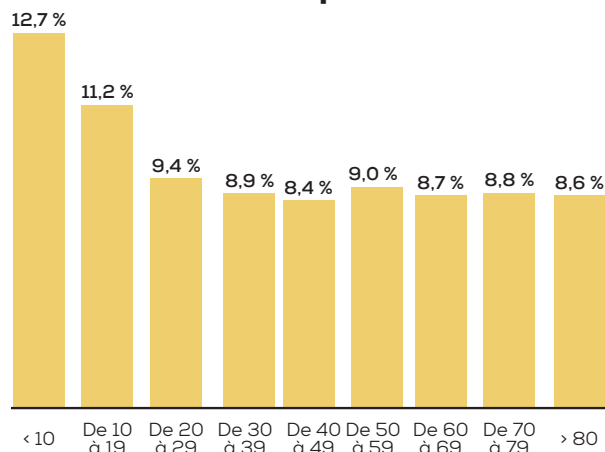
- les exploitations privilégiant l'élevage herbivore et le pâturage avec des prairies permanentes (comme les systèmes bovins viande, certains systèmes équins ou les exploitations en certification biologique) **montrent des taux d'IAE les plus élevés,**

- les systèmes bovins lait sont dans une situation intermédiaire avec leur part importante de prairies temporaires et l'introduction de légumineuses dans leur assolement.

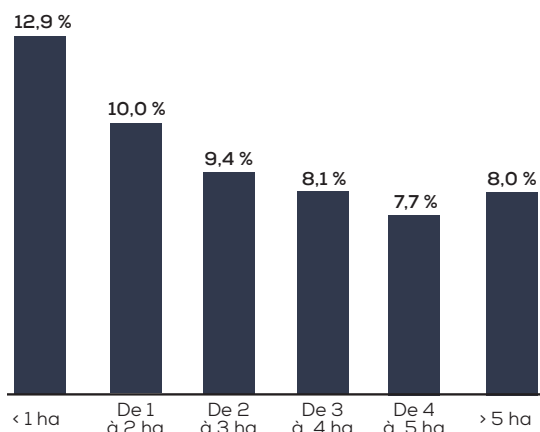
Le parcellaire, un outil de maîtrise de la biodiversité

L'IAE la plus fréquente en Mayenne et en Sarthe est la haie : en moyenne, une exploitation de 110 ha (toutes productions confondues) dispose d'un linéaire de haies proche de 3,9 km. Le remembrement et l'agrandissement des exploitations ont conduit à l'arrachage de haies. Le nombre de parcelles par exploitation et la taille moyenne des parcelles en sont des révélateurs.

Taux d'IAE selon le nombre de parcelles PAC de l'exploitation



Taux d'IAE selon la taille moyenne des parcelles PAC de l'exploitation



Source : Cerfrance Mayenne - Sarthe

La reprise de parcelles supplémentaires, lorsqu'elles sont éloignées des bâtiments d'élevage, sont plus fréquemment mises en cultures de vente. L'utilisation de matériels en propriété ou en location de plus en plus dimensionnés conduit parfois à la suppression d'infrastructures agro-écologiques. **Privilégier la restructuration du parcellaire à proximité des bâtiments d'élevage pour valoriser du pâturage ou les fourrages produits permettrait de limiter la perte potentielle de biodiversité.**

La biodiversité est peu valorisée dans l'économie des exploitations agricoles

Les ressources économiques des exploitations (aides PAC du 1er et du 2ème pilier incluses) sur les 3 dernières campagnes ne sont pas corrélées au potentiel de biodiversité décrit plus haut.

En effet, les exploitations bovins viande, à potentiel de biodiversité plus important et à efficacité moyenne supérieure (28 % de charges d'approvisionnement sur produits contre 35 % pour l'ensemble des systèmes), figurent parmi celles qui ont des faibles valeurs ajoutées par ha. L'économie de charges, liée à la part plus importante d'herbe dans leur SAU, les aides PAC, et en particulier les écorégimes de niveau supérieur (10 % minimum d'IAE et bonus haie) ou les MAEC ne sont pas suffisants, dans ces exploitations, pour compenser un manque de valeur ajoutée. Autrement dit, le marché et la production de viande bovine ne rémunèrent pas (ou pas suffisamment) les externalités positives créées dans ces exploitations.

Systèmes à dominante (résultats moyens sur 3 ans)	Valeur ajoutée / ha (1)	Charges d'approvisionnement / produits	Charges phytosanitaires / ha
Grandes cultures	586 €	31 %	165 €
Bovins lait	1 574 €	31 %	83 €
Bovins viande	792 €	28 %	44 €
Porcs, volailles	2 724 €	56 %	129 €
Equins	3 898 €	15 %	29 €
Polycultures-élevages	1 155 €	41 %	118 €
Tous systèmes	1 487 €	35 %	103 €
Certifiés Bio	1 548 €	34 %	27 €
Non certifiés	1 483 €	35 %	108 €

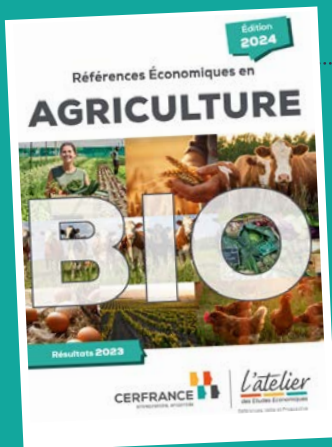
(1) Aides PAC incluses

Actuellement, une certification comme celle de l'Agriculture Biologique, permet de mieux rémunérer les exploitants qui choisissent de favoriser les éléments de biodiversité sur leurs exploitations.

L'instauration de Paiements pour Services Environnementaux dans la prochaine PAC pourrait donc être un levier de maintien de l'élevage herbivore sur notre territoire, mais aussi un soutien aux exploitations de grandes cultures qui voudraient simultanément améliorer leur impact sur leur environnement et renforcer leur pérennité économique.



NOS ANALYSES COMPLÉMENTAIRES



Les références économiques en agriculture biologique

www.normandiemaine.cerfrance.fr
disponibles dans « l'Atelier des études économiques »
> rubrique « publications »

L'observatoire économique des activités équinnes

www.equicer.fr
> rubrique « observatoires économiques »



Retrouvez les publications de l'Atelier des Études Économiques

www.normandiemaine.cerfrance.fr
disponibles dans « l'Atelier des études économiques »
> rubrique « publications »

• accès réservé aux membres •



Dossier réalisé par le Service Économie d'Entreprise Cerfrance Mayenne - Sarthe

Pierre CHAMBARD | pchambard@53-72.cerfrance.fr

Guillaume LEMASLE | glemasle@53-72.cerfrance.fr

Régis MELOT | rmelot@53-72.cerfrance.fr

Mise en page par le Service Communication Cerfrance Mayenne - Sarthe

Toute reproduction interdite sans autorisation Cerfrance Mayenne - Sarthe

Rue Albert Einstein - Parc Technopole de Changé - CS 26116 - 53061 LAVAL CEDEX 9
02 43 49 84 00 • contact@53-72.cerfrance.fr • mayenne-sarthe.cerfrance.fr